N. 120 — Le Numéro 10 francs (4ème année) SAMEDI 16 SEPTEMBRE 1950

la TUNISIE AGRICOLE

Organe de la Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie et des Fédérations des Syndicats Agricoles de Producteurs et de Techniciens
(Union de Tunisie de la C. G. A.)
Rédaction-Administration-Publicité : 72, Avenue Jules-Ferry — TUNIS — Téléphone : 76.45
Abonnement : 300 fr. par an — Versements : C. C. P. « Fédération des Coopératives Agricoles de Tunisie » — Tunis R. P. 10.306

EDITORIAL

Fixation des Prix Agricoles

Le prix du blé est enfin fixé, tout au moins dans la Métropole, car en Tunisie, à l'heure où nous écrivons, aucune décision définitive et officielle n'est intervenue. Notons cependant le communiqué de la STONIC faisant part des décisions proposées au Gouvernement, qui sont calquées sur notre voisine l'Algérie. Nous n'en discuterons en détail qu'après sa régularisation officielle. Cependant, sans plus tarder, nous relevons deux anomalies particulièrement préjudiciables aux petits agriculteurs et aux gens du Centre et du Sud :

— L'une concerne l'avoine, fixée arbitrairement à un taux de misère;

— L'autre l'orge, dont le prix de départ, eu égard à un poids spécifique très discutable, est en contradiction avec le prix et la demande des orges sur le marché mondial.

La récente vente d'orge à l'exportation, faite par la S. T. O. N. I. C., sur un prix de base dépassant 2.000 fr., en est la preuve. Nos organismes professionnels ne sont pas encore formés d'une majorité d'agriculteurs suffisante pour que nous n'ayons des craintes sérieuses de ne jamais nous voir ristourner intégralement les différences entre prix réels et prix payés. Nous traduisons là, nous en sommes persuadés, les craintes de nombreux agriculteurs du Centre et du Sud dont les ensemencements sont, en majorité, à base d'orge.

Nous n'ergotterons pas sur l'esprit de loyauté qui a présidé à la fixation du prix du blé. Il y a belle lurette que nous savons ce que vaut l'aune des paroles gouvernementales ! Regrettons, cependant l'unanimité de cette décision. M. Pflimlin avait mieux tenu en des circonstances semblables, il n'y a pas si longtemps !

La fixation des principales productions agricoles : blé, vin, betterave, huile, donne toujours lieu à d'aigres discussions d'où nous sortons souvent battus. Encore qu'aujourd'hui, grâce à notre action syndicale, nous arrivions à limiter les dégâts.

Pour le pain, comme pour l'huile, comme pour le sucre, ce ne sont jamais les producteurs qui bénéficient des différences de prix en cours de campagne. Mais si ces producteurs demandent un prix plus élevé d'année en année, c'est que les hausses incessantes des frais intermédiaires, dont les agriculteurs ne sont ni les responsables, ni les bénéficiaires, absorbent tous les ans la marge étroite de bénéfice laissée par les prix précédents.

Aussi, pour les producteurs de blé, le fond de roulement de l'exploitation n'existe plus, absorbé par les achats de matériel, remise en état ou construction des bâtiments. Aussi voit-on chaque année nos agriculteurs emprunter plus avant dans la campagne des crédits à court terme qui engagent lourdement la récolte à venir.

Il y a là un ensemble de faits qui justifie un appel à l'opinion publique, bien organisée. Le déplacement des responsabilités, qui joue constamment contre le producteur, doit cesser, comme cesseront, à ce moment-là, les marchandages auxquels donnent lieu les fixations des prix agricoles. Nos productions pourront espérer alors des prix vrais, qui ne seraient plus faussés par une vaine démagogie.

T. A.

La Cave Coopérative de Bir Drassen

est inaugurée par le Résident Général et le représentant de S. A. le Bey

Le mercredi 6 septembre 1950, à 10 heures, M. Louis Périllier, Résident Général de France, inaugurait la nouvelle Cave de la Coopérative Viticole de Bir Drassen.

Il était accompagné de M. le général Tahar Maoui, représentant de S. A. le Bey, de M. le général Saadallah, ministre de l'Agriculture, de M. Janin, contrôleur civil du Cap-Bon, et de M. le général Mohamed Ladjimi, caïd de Nabeul.

En outre, de nombreux hauts fonctionnaires avaient tenu à répondre à l'invitation qui leur avait été faite, tels que MM. Amiot, sous-directeur de l'Agriculture; Dupuy, directeur adjoint des Finances; Randegger, chef du Service du Crédit et de la Mutualité; Meunier, ingénieur en chef de la Direction des Travaux Publics, etc.

Enfin, la Section Française du Grand Conseil, la Chambre d'Agriculture Française du Nord, l'Office du Vin, la Municipalité de Tunis, toutes les organisations de Crédit, de Mutualité et de Coopération étaient représentées, sans oublier l'Union de Tunisie de la C. G. A., à laquelle la Coopérative de Bir Drassen est affiliée.

La liste des personnalités ainsi présentes serait trop longue à dresser, et nous nous excusons de ne pouvoir le faire en raison de la place mesurée qui nous est impartie.

Ainsi donc, l'important cortège officiel a donné à cette inauguration un éclat tout particulier, et les membres de la Coopérative Viticole de Bir Drassen, auxquels s'étaient joints leurs camarades des coopératives de Tunis, Takelsa, Grombalia, Bou-Arkoub, Michaud, Mornag, Mesratya ont vivement ressenti tout l'honneur qui leur était fait.

La nouvelle cave et ses installations furent visitées en détail. Du point de vue technique, la Cave de Bir Drassen a su judicieusement utiliser les résultats des expériences métropolitaines et algériennes. Les méthodes de vinification utilisées, le matériel que la Coopérative a pu se procurer au prix souvent d'assez grandes difficultés fait de la cave un outil des plus modernes et qui permettra d'atteindre cette bonne qualité des produits, objectif de toutes les coopératives.

Les Autorités écoutent les explications de M. Mirande
(Photo Jacques SIMONOT)

Après quoi, M. Mirande, l'actif président de la Coopérative Viticole de Bir Drassen et de l'Union des Coopératives Viticoles de Tunisie, prononça le discours que l'on lira par ailleurs. Sans qu'il soit nécessaire de commentaire, il convient de souligner que M. Mirande a tenu à faire remarquer, avec juste raison, que cette cave, qui sera entièrement payée par les Coopératives, ne leur appartiendra jamais et qu'elle enrichit, non pas le patrimoine particulier de chacun, mais le patrimoine collectif de l'Etat.

C'est une chose qui est trop souvent oubliée et qui, entre autres, différencie les réalisations privées des réalisations coopératives. Il apparaît ainsi logique et équitable que l'Etat aide particulièrement la coopération.

Répondant à M. Mirande, M. le Résident Général voulut bien affirmer que la cave de Bir Drassen pouvait, avec honneur, soutenir la comparaison avec les plus belles réalisations algériennes et métropolitaines. Il s'étendit ensuite longuement sur le rôle social de la coopérative.

La cave de Bir Drassen est un fleuron de plus à la couronne coopérative que tressent depuis quarante ans les agriculteurs de Tunisie. Il reste à souhaiter, et souhait qui n'est nullement platonique, qu'à son image et mieux si possible, d'autres caves soient construites afin de doter la viticulture d'un équipement qui lui permettra de faire apprécier le vin de Tunisie, une des principales richesses de la Régence.

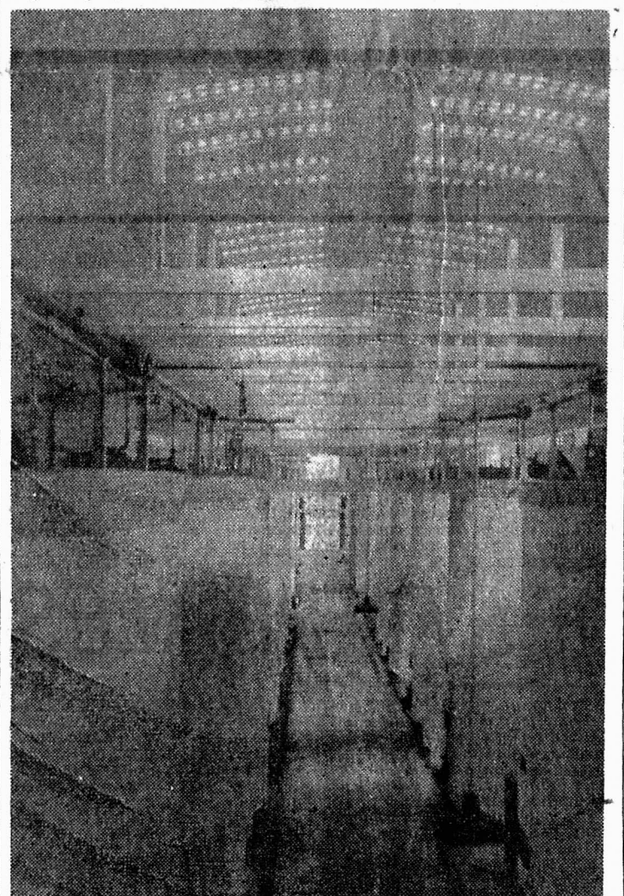

Une vue intérieure de la Cave
(Photo GINTZBURGER)

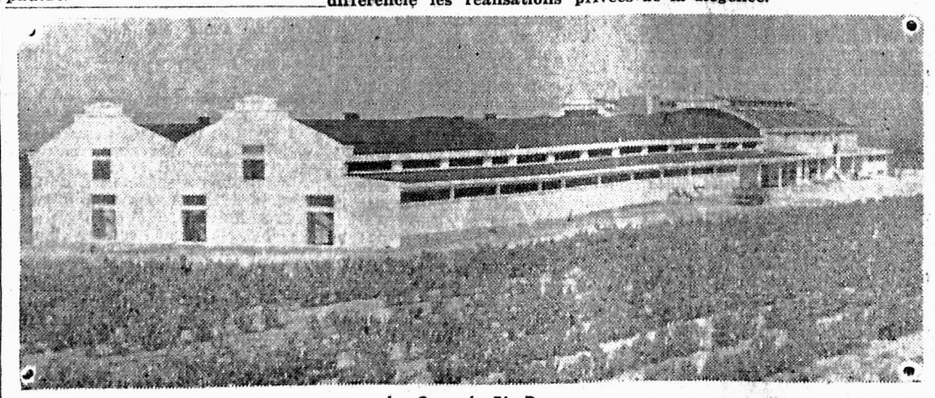

La Cave de Bir-Drassen
(Cliché obligeamment prêté par « Tunisie-France »

L'activité officielle de L'U. T. - C. G. A.

Une délégation est reçue par M. PERILLIER

Le 17 août, en présence de M. Brouillet, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, M. Périllier a reçu une délégation de l'U.T.-C.G.A., venue lui présenter ses souhaits de bienvenue.

La délégation comprenait MM. COANET, président d'honneur; VACHEROT, président; FERID BACCOUCHE, vice-président; MIRANDE, membre du Conseil d'Administration, et CHACUN, directeur.

Après avoir présenté au Résident Général les membres de la délégation, M. Vacherot lui fit part des termes élogieux dans lesquels M. Peltre, président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Moselle (C.G.A.), lui avait parlé des relations des agriculteurs mosellans avec M. Périllier, alors préfet à Metz, et de l'aide efficace qu'il leur avait sans cesse apportée dans la solution des nombreux problèmes agricoles.

A son tour, M. Périllier rappela les sentiments amicaux (ce sont ses propres termes) qui l'unissaient à M. Peltre et le rôle important que joue l'agriculture dans l'économie d'un pays.

M. Vacherot l'assura alors que l'U.T.-C.G.A. était un organisme absolument « apolitique » et groupant dans son sein des agriculteurs français et tunisiens aux opinions les plus diverses, mais tous partisans d'une étroite union franco-tunisienne dans la défense des intérêts de l'agriculture; il exprime ensuite au culture; il exprima ensuite au Résident Général l'espoir de tous les membres de l'U.T.-C.G.A. de le voir apporter en Tunisie toute cette sollicitude aux problèmes agricoles qui a su lui conquérir les sympathies des paysans de la Moselle, ajoutant qu'il pouvait, à son tour, compter sur la collaboration totale des agriculteurs de la Régence en tout ce qui pouvait contribuer au développement de l'agriculture de ce pays.

...et par le Ministre de l'Agriculture

Le 5 septembre, une délégation de l'U.T.-C.G.A., comprenant MM. VACHEROT, président CARRIQUE, secrétaire général et GEORGES REYNIER, trésorier général adjoint, était reçue par S. E. le général Saadallah, ministre de l'Agriculture.

Audience empreinte de cordialité au cours de laquelle la délégation adressa à Son Excellence les félicitations de l'U.T.-C.G.A. et lui renouvela l'assurance d'une collaboration loyale de tous les agriculteurs.

Le Ministre, après avoir remercié, tint à souligner combien il avait toujours eu à se louer des contacts que les circonstances lui avaient donné d'avoir avec les membres de la C.G.A. et dit son espoir et sa certitude de voir se continuer cette collaboration toujours féconde qu'ils avaient sans cesse apportée au développement de l'économie agricole de la Régence.

Du 25 septembre au 2 octobre à Strasbourg

La Confédération européenne de l'Agriculture tiendra son assemblée générale

Sept cents délégués appartenant à 21 pays participeront à l'assemblée générale de la Confédération européenne de l'agriculture qui se tiendra du 25 septembre au 2 octobre à Strasbourg.

Les travaux de l'assemblée porteront notamment sur l'activité de l'O.E.C.E. (organisation européenne de coopération économique) dans le domaine de la libération du commerce international, et sur les projets du Bureau international du travail à Genève quant aux vacances payées, durée du travail et salaires minima des ouvriers agricoles.

Les commissions spéciales étudieront : la production et la fertilité de la petite et moyenne exploitation agricole, le problème de la vaccination préventive contre la tuberculose bovine, la mise en valeur du lait écrémé, la coordination de la défense des végétaux en Europe, la normalisation des tracteurs agricoles, la mise en valeur des produits agricoles sur base coopérative, le logement de la famille paysanne, les examens professionnels pour paysannes, etc...

La séance d'ouverture sera présidée par M. Pflimlin, ministre de l'Agriculture.

M. BROUILLET quitte la Régence

M. Brouillet vient de nous quitter. Durant plus de 4 années il a assuré les fonctions délicates de Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien, metant au service de la Régence sa haute culture et la profonde honnêteté de son esprit.

Au mépris des fatigues, et dans un esprit de sacrifice complet de sa personne, il mettait une conscience extrême et une vigilance inlassable à étudier chaque problème qui lui était soumis.

Devant le « Kairouan », sur lequel il s'était embarqué, une émotion très vraie s'est emparée de tous ceux qui, Français et Tunisiens, étaient venus saluer une dernière fois ce grand serviteur de la Tunisie.

Il laisse dans ce pays beaucoup d'amis et beaucoup de regrets; il laisse aussi et surtout le souvenir d'un homme de bien.

x x x

M. Vimont, désigné pour succéder à M. Brouillet au poste de Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien est attendu à Tunis venant de Berne où il occupait des fonctions diplomatiques à l'ambassade de France.

Nous sommes heureux à cette occasion de souhaiter la bienvenue à M. Vimont qui n'est pas un inconnu en Tunisie ayant déjà appartenu aux services de la Résidence avant la guerre.

LEGION D'HONNEUR

Parmi les nouveaux promus dans l'ordre de la Légion d'Honneur nous avons relevé avec satisfaction, et nous dirons même avec une légitime fierté, les noms de nos amis Emile Delorme au grade d'Officier et Maurice Carrier à celui de chevalier.

Relevons aussi la promotion de notre ami P. P. Piétri, défenseur depuis toujours de la cause de l'agriculture. Il est, en effet, depuis de longues années le représentant au Grand Conseil de la circonscription la plus importante du point de jours dictés par le souci de pervue agricole. Ses avis furent toumettre un développement toujours plus grand et la prospérité de notre profession.

A tous, nous adressons nos cordiales et sincères félicitations.

Saluons aussi la promotion de M. Pelatan, Directeur-Délégué de « La Dépêche Tunisienne », à qui nous adressons tout particulièrement nos félicitations confraternelles.

M. EMILE DELORME

Qui d'entre nous ne connait M. Emile Delorme apôtre de notre profession ? N'est-il pas, comme Président de la Société des Agriculteurs et Président de l'Office d'Expérimentation et de Vulgarisation Agricole, un des meilleurs parmi les nôtres.

Il n'est nul besoin de rappeler ici sa carrière agricole depuis que devenu propriétaire à El Hafsia, près de Massicault, il a, en créant et en développant cette magnifique propriété, fait figure de novateur dans le domaine de l'élevage et de la production laitière. Domaine parfait à l'image de celui qui l'a créé, où maintes promotions d'agricolos se sont instruites et s'instruiront encore, où nos visiteurs de marque sont toujours assurés, lorsqu'on les emmène voir ce qui se fait de bien en Tunisie, d'en tirer des enseignements précieux.

Son affabilité coutumière, sa bonhomie exempte de prétention en ont fait le guide naturel de nos agriculteurs, toujours sûrs de trouver en lui un conseiller désintéressé autant qu'obligeant.

Ardent mutualiste, il fut un des militants de la première heure de tous nos organismes de mutualité animateur. Ses nombreux postes d'administrateur dans nos principales coopératives (Caisse Mutuelle, Coopérative Centrale) et même plus haut à la Caisse Centrale de Réassurances à Alger, prouvent que nos agriculteurs n'avaient pas attendu si longtemps pour discerner son mérite et lui avaient déjà rendu l'hommage qui lui était dû plus encore qu'à tout autre.

M. MAURICE CARRIER

Un des nôtres depuis toujours, de qui on peut dire que la mutualité fut la préoccupation essentielle de sa vie. Comment en effet ne pas voir en Maurice Carrier tout d'abord le Président des Assurances Mutuelles, suivant en cela les traces de son père, M. Charles Carrier. On peut dire que si l'agriculture tunisienne possède un outil de la valeur que sont actuellement nos mutuelles, c'est bien à lui que les agriculteurs le doivent.

D'un caractère égal, doué d'un esprit fin, Maurice Carrier a toujours su grouper ou regrouper les activités et les valeurs pour former, en les unissant, un faisceau générateur d'action constructrice.

Parfait agriculteur, si dans le domaine créé par son père à Béja, son activité professionnelle s'exerce surtout aux productions de céréales et à l'élevage, sa carrière personnelle d'agriculteur se situe cependant tout entière dans l'oléiculture. A Sainte-Juliette, près de Sfax, il a créé et organisé un domaine oléicole qui est le type même de l'exploitation modèle.

A nos yeux son mérite le plus grand est d'avoir su être le lien entre gens du Sud et du Nord, dont il n'a cessé de rapprocher les points de vue pour le plus grand bien de tous.

Délégué à Madrid pour représenter l'oléiculture tunisienne, il a tenu la première place qui était bien celle que nous lui reconnaissions.

Nulle promotion ne pouvait nous faire plus de plaisir. Sans attendre, comme trop souvent, un âge patriarcal, le Gouvernement, en le faisant Chevalier de la Légion d'Honneur, a rendu un juste hommage à une valeur que nous sommes heureux quant à nous de pouvoir compter dans la direction de notre mouvement.

EN PAGE 2

— Luttons contre l'absence, par R. Lucien.
— Mérite Agricole.
— Le prix des céréales.

L'écoulement des Produits Nord-Africains fait l'objet de conférences tenues à Paris du 5 au 8 Septembre

L'U. T. - C. G. A. y était largement représentée

Du 5 au 8 septembre, se sont tenues à Paris, au Ministère des Affaires Economiques, une série de conférences entre les représentants des services économiques de la Métropole et ceux de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, assistés de professionnels et commerçants exportateurs de ces trois territoires.

L'administration tunisienne avait délégué spécialement MM. Aubrun, chargé de mission auprès de l'O.T. U.S., Lamourère, du Service des Finances Extérieures, et Bourret, de la STONIC. Les professionnels étaient représentés par MM. Chacun, directeur de l'U.T.-C.G.A. (ensemble des produits agricoles); Petitpierre, président du Syndicat des Producteurs d'Agrumes, Zaouche, vice-président du Comité Nord-Africain des Agrumes, et David, membre de ce Comité (agrumes); Torcol, directeur général de la D.C.V. (agrumes et dattes); Martel, président de l'UNICODAT et Abdelhafid ben Belgacem, membre de la Chambre Mixte du Sud (dattes); Dr Driss, vice-président de l'Office de l'Huile, et Rousset, membre de cet Office et directeur de l'UPOTS (huiles).

MM. Lassau et Maurice, de l'Office de Tunisie à Paris, assistaient également à ces conférences en qualité d'observateurs.

But des conférences. — Eclairer les services économiques de la Métropole sur les possibilités d'exportation des territoires nord-africains; étudier les modifications à apporter à certaines règles et modalités d'exportation tant sur la Métropole que sur l'étranger; renseigner les pays exportateurs sur les conditions d'admission des produits d'outre-mer en Angleterre, Allemagne et Bénélux et sur le goût et les possibilités de ces pays. A cet effet, les attachés commerciaux français à Londres, Mayence et Bruxelles avaient été invités et firent à chaque séance des exposés fort intéressants.

Ces conférences n'ayant qu'un but d'information, seuls des vœux pouvaient y être formulés, après discussion de l'assemblée.

Nous nous bornerons donc à indiquer ces vœux que M. Labry, président des Conférences, était chargé de transmettre au Ministre et aux services intéressés.

Dattes. — Reconduction des décisions prises l'an dernier. Il s'est dégagé par ailleurs un désir très vif de tous les délégués de voir la création d'un fonds commun de propagande, mais des divergences de détail semblent devoir la rendre particulièrement difficile.

Agrumes. — A noter un brillant exposé de M. Petitpierre sur les difficultés rencontrées par la Tunisie pour l'écoulement des citrons, en raison du montant trop élevé des frais d'approche au regard de la concurrence italienne, voire espagnole, et sur la nécessité d'uniformiser la définition des pamplemousses, pomelos et grappe-fruits, prêtant à confusion.

Les vœux émis sont les suivants:

a) diminution du contingent espagnol;

b) conditionnement obligatoire des envois espagnols;

c) généralisation du droit de douane à 35 %, y compris les citrons;

d) désir des délégués d'être tenus informés des contingents fixés par le Gouvernement.

Orges. — Rien de particulier à signaler, la situation de la commercialisation restant normale et ne nécessitant aucune mesure nouvelle.

Huiles. — Le représentant de l'U.T.-C.G.A., après avoir exposé les craintes des oléiculteurs tunisiens de voir inclure un contingent d'huiles d'olives dans le texte de l'accord commercial franco-espagnol, insista sur la nécessité d'accorder la priorité sur le marché français aux huiles tunisiennes, à l'exclusion de toute huile étrangère.

Le président, M. Labry, qui fait également partie de la délégation française aux négociations de St-Sébastien, donna l'assurance que les huiles tunisiennes ne seraient inscrites que pour mémoire dans cet accord. Au cours d'une conversation privée qu'il eut avec le directeur de l'U.T.-C.G.A., M. Labry lui donna la garantie que si l'inclusion d'un contingent d'huiles espagnoles était absolument nécessaire à l'aboutissement des négociations de St-Sébastien, ce contingent n'excèderait en aucun cas 1.000 tonnes.

Enfin, devant l'unanimité des délégations algériennes et tunisiennes s'élevant avec véhémence contre la taxe de péréquation de 9 fr. par kilo d'huile importée dans la Métropole, le président, après confirmation du délégué du Comité des Prix, indiqua que la suppression de cette taxe était envisagée pour le 1er janvier prochain.

* * *

Signalons d'autre part qu'au cours de leur séjour à Paris, les délégués nord-africains furent reçus par M. Robert Buron, secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques, qui leur souhaita la bienvenue et le succès de leurs réunions.

* * *

Nous ne voudrions pas terminer sans rapporter un fait qui a été remarqué par tous et d'une façon particulièrement désagréable pour les délégués de Tunisie. Alors que la délégation algérienne était dirigée par M. Urbani, secrétaire général du Gouvernement Général, assisté de M. Bouakhouir, directeur du Commerce, de l'Energie et de la Production; que celle du Maroc avait à sa tête M. Soulmagnon, directeur de l'Economie à Rabat, la Tunisie n'avait délégué que M. Aubrun, démuni d'instructions en ce qui concerne les produits non surveillés par l'OTUS (huiles et orges), comme M. Lamourère, à qui il fut enjoint d'interrompre son congé dans la Métropole. Ils remplirent d'ailleurs tous deux, comme M. Bourret pour les orges, très consciencieusement leur délicate mission, mais ils ne m'en voudront certainement pas de dire que, vis-à-vis du Maroc et de l'Algérie, la Tunisie faisait figure de parente pauvre.

Nos Ministres de l'Agriculture

Depuis qu'a paru le dernier numéro de la « Tunisie Agricole », le 5 août 1950, un nouveau ministère a remplacé le ministère Kaak et S.E. Si Abdelkader Bel Khodja a quitté le ministère de l'Agriculture où il a été remplacé par S.E. le général Saâdallah. Nous ne voulons pas laisser passer sous silence un tel changement.

S.E. Abdelkader Bel Khodja s'est consacré pendant trois ans à l'agriculture de la Tunisie. Sa formation juridique ne le préparait en rien à ce poste difficile lorsqu'il l'a courageusement accepté. Et, cependant, il s'en va aujourd'hui avec les regrets unanimes de tous les agriculteurs. C'est que S.E. Bel Khodja s'était immédiatement donné corps et âme à l'œuvre immense qui l'attendait et très vite s'était révélé un grand ministre.

Travailleur, doué d'une haute intelligence et d'une honnêteté de pensée absolue, il a conquis l'estime de tous. Il a, comme il le disait lui-même avec sa souriante modestie, commencé par « apprendre l'agriculture », questionnant et écoutant les uns et les autres.

L'élève est très vite devenu un maître. Rarement ministre de l'Agriculture n'a connu aussi à fond tous les problèmes qu'il avait à traiter. Son impartialité, son esprit de justice l'ont toujours guidé dans des décisions souvent fort délicates, en particulier au cours des commissions de répartition.

Son affabilité et la courtoisie dont il ne s'est jamais départi ont fait de lui un chef indiscuté. S.E. Bel Khodja peut être fier de l'œuvre qu'il a réalisé sur le plan agricole, dans l'unique souci de développer et d'améliorer les méthodes de culture, de moderniser et d'équiper notre agriculture tunisienne, relevant ainsi le standing de vie des fellahs et de toute la population.

Les dirigeants de l'U.T.-C.G.A. ont toujours apprécié l'enthousiasme agissant et les méthodes de travail de S.E. Bel Khodja, qui avait compris quels résultats féconds on peut attendre d'une étroite et judicieuse collaboration entre fonctionnaires, spécialistes, techniciens et agriculteurs. Il avait à cœur de faire aboutir les causes justes et les défendait avec courage.

Et, nous adressant à lui, nous sommes heureux de lui dire aujourd'hui : « Excellence, vous avez su conquérir l'amitié des agriculteurs français et tunisiens : c'est beaucoup. Il vous disent très simplement : merci ».

* * *

C'est maintenant le général Saâdallah qui succède à S.E. Bel Khodja à la tête du ministère de l'Agriculture. Nous n'aurons pas l'impudence de présenter aux agriculteurs ce « grand patron » qu'est S.E. le général Saâdallah qui, depuis de nombreuses années, s'est attaché à moderniser l'agriculture traditionnelle et dont le nom est étroitement lié à ce service du Paysannat qu'il a créé. Son activité proverbiale, son entrain, la finesse de son esprit et sa haute culture comme son énergie, sont connus de tous.

Il a un programme, il veut l'exécuter; il l'exécutera.

Au cours de l'audience que S.E. le général Saâdallah s'appuiera accorder aux dirigeants de l'U.T.-C.G.A., nous avons compris que si l'homme avait changé de titre, il était resté celui que l'on connaissait déjà : un ami très sûr de tous les agriculteurs, un défenseur acharné de l'agriculture.

Il poursuivra l'œuvre de son prédécesseur, dont il était le collaborateur. Il saura la développer pour que l'agriculture de Tunisie devienne sans cesse plus prospère, et pour que se réalise enfin la mise en valeur de ces terres incultes qui doivent produire suffisamment pour aider à nourrir une population sans cesse grandissante.

Nous sommes persuadés que S.E. le général Saâdallah s'appuyera sur toutes les bonnes volontés pour mener à bien la tâche qui l'attend. Il sait qu'il peut compter sur la collaboration de l'U.T.-C.G.A. et sur celle de tous nos organismes agricoles.

Cours et Mercuriales

MARCHE DU PORC A TUNIS

(Communiqué de la Coopérative des Eleveurs de Porcs).

Le marché du porc étant toujours faiblement approvisionné, les cours restent à la hausse (le commerce a offert 125 fr. propriété ou 130 Tunis).

L'on peut néanmoins craindre un certain engorgement courant octobre à cause des apports massifs prévus pour cette époque.

La Coopérative étudie dès maintenant les mesures à prendre pour éviter l'effondrement des cours toujours à craindre en pareil cas. Pour faciliter sa tâche et prendre rang pour les livraisons, les éleveurs ont le plus grand intérêt à lui signaler, dès maintenant, l'importance des lots mis à l'engrais.

HALLES CENTRALES DE PARIS

Baisse générale sur les raisins.

Raisins du Midi : 35 à 65.

Muscats du Midi : 70 à 90; d'Espagne : 100 à 120; chasselas de Moissac, 50 à 80.

COURS DES VINS

METROPOLE

Sète. — Vins du pays, récolte 1949, 10°5 : 355; 11° : 345.

Vins d'Algérie, récolte 1949 : Alger, 10 à 11° : sans affaires; 11 à 12° : 365 à 345. Oran, 12 à 13° : 345 à 350; 13 à 14° : 350 à 365. Tunisie, 12 à 14° : sans affaires.

Le degré quai Sète, tous frais en sus, suivant origine et qualité.

Nantes. — Vins d'Algérie à l'hecto nu, bord Nantes, Alger, Bône, Philippeville (rouge, blanc et rosé), 10° : 4.100; 11° : 4.250; 12° : 4.400; 13° : 4.550; 14° : incoté.

Mostaganem, Oran. 11°, incoté; 12° : 4.500; 13° : 4.700; 14° : 5.000.

ALGERIE

Récolte 1950 (sur souches) - tranche libre : 10°5 à 11° : 280 frs le degré.

TUNISIE

285 frs le degré quai Tunis, taxes à la charge du vendeur. Marché faible en raison de la récolte de France qui s'annonce bonne, riche en quantité et qualité.

Consommation locale : nulle.

Luttons contre l'absence

Différentes revues dont principalement la « Revue Agricole de l'Afrique du Nord » ont rendu compte des travaux de la 44me assemblée générale des vignerons de France, qui s'est tenue à Dijon du 6 au 10 juillet 1950.

Nous ignorons si la Tunisie était représentée, même comme observatrice; rien ne le laisse supposer. Comme trop souvent, la Régence est absente de ces congrès économiques où cependant des décisions lourdes de conséquences pour notre agriculture sont prises à notre insu.

Beaucoup d'esprits, et particulièrement dans les milieux vilicoles métropolitains, estiment que la Tunisie, pays étranger sous protetorat, n'a pas à faire partie de réunions métropolitaines. C'est avec plus ou moins de bonne foi ou d'incompétence, confondre une situation politique avec une situation économique.

La Régence est liée avec la Métropole par des accords économiques forts anciens; la première moitié de ce siècle les a vus se resserrer. Le régime économique, financier, douanier, administratif, l'incorpore au bloc Métropole-Afrique du Nord. Après bien des contestations, qui réapparaissent encore de temps en temps, la question semble être tranchée en ce qui concerne l'Algérie. Le fait de former trois départements français lui a certes facilité les choses; mais elle a dû lutter âprement pour se faire admettre.

En ce qui concerne la Tunisie, pour le ble seul, l'accord a été réalisé, accord qui ne nous dispense pas d'être vigilants, comme l'a prouvé l'année 1947.

A la même époque où les agriculteurs de Tunisie faisaient comprendre la production céréalière dans la production France-Algérie, ils ont défendu notre production viti-vinicole et ont obtenu dans le cadre du statut viticole tout ce qui alors pouvait être obtenu. Mais là, pour des obligations fort rigides, la Tunisie n'a peut-être pas entièrement eu tous les avantages auxquels elle peut légitimement prétendre. Encore, ceux qu'elle a disputé de haute lutte, lui sont-ils parfois contestés comme « Le Colon Français de Tunisie » vient de le signaler dans son numéro du 26 août 1950 !

Il importe pour les viticulteurs de Tunisie de maintenir le statut viticole, d'en poursuivre et d'en développer l'application.

Nous ne pouvons pas admettre que nos produits viti-vinicoles soient considérés, dans la Métropole, à un moment quelconque. comme des produits étrangers.

Nous importons de la Métropole nos produits anticryptogamiques, nos engrais, et les fabricants métropolitains ne nous appliquent pas un tarif de faveur. Notre matériel tracté vient également de la Métropole et, comme à tous les agriculteurs de la Métropole, d'Algérie et de Tunisie, la tendance actuelle est de nous faire utiliser des tracteurs métropolitains d'un coût plus élevé que les tracteurs étrangers et d'une qualité moindre. Nous sommes soumis pour tous nos transports maritimes, Métropole-Tunisie ou Tunisie-Métropole, au monopole du pavillon et le coût du fret nous est imposé par le gouvernement central.

Pour toutes ces raisons et pour quelques autres encore, nos prix de revient s'alignent sur les prix algériens et métropolitains, ce qui ne nous permet pas d'exporter sur les pays étrangers où nous nous trouvons en concurrence avec une production qui ne supporte pas, et de loin, nos charges !

Tout ceci, le vigneron métropolitain ne le sait pas. Il est même persuadé que nous ne supportons aucune de ces charges ! On le lui a dit et personne n'est venu rétablir la vérité. Seuls les viticulteurs de Tunisie peuvent le faire en se faisant admettre dans les associations centrales viticoles et dans les congrès.

Certains nous objectent qu'en face des géants de la viticulture algérienne et métropolitaine, nous serons sûrement écrasés ! Nous le serons sûrement davantage en continuant la politique de l'absence, si même nous envisageons comme palliatif l'aide tutélaire de l'Etat.

Dans la période actuele, l'accord que nous aurions pu réaliser ces cinq dernières années s'avère de plus en plus difficile. La récolte Métropole-Algérie sera de 8 à 10 millions d'hectolitres supérieure à celle de l'année dernière, qui était déjà supérieure à la consommation. Pour la Tunisie, la récolte sera probablement celle de l'année dernière, car quoi qu'en pensent certains, nos vignes ont souffert.

La chute des cours du vin, alors que les produits nécessaires à la production sont en hausse constante, annonce une crise viticole comme nous l'avons connue en 1935-36-37.

La viticulture de Tunisie est devant de graves problèmes qui concernent son existence elle-même. Elle ne doit pas trop compter sur le miracle ou espérer que d'autres feront à sa place ce qu'elle doit faire pour vivre.

R. LUCIEN
Ingénieur agricole

LA ROUTINE !

C'est ne pas esseyer, ne serait-ce que sur quelques hectares, le :

PHOSPHATE BICALCIQUE PRECIPITE !

l'engrais phosphaté qui a fait merveille en Tunisie.

POTASSES D'ALSACE
O. N. I. A.
100 Rue de Serbie — Tél. 76.11

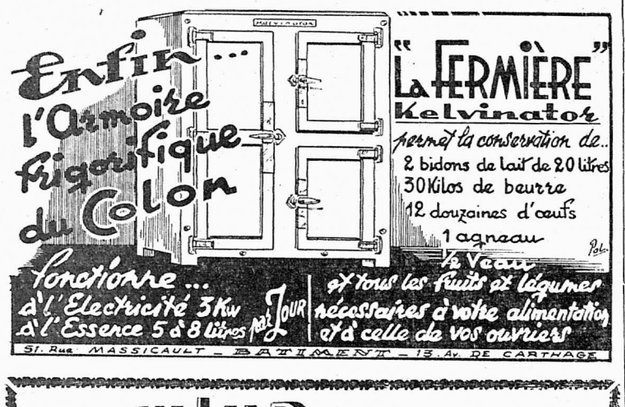

WINPOWER

met à votre service
l'énergie du vent sous forme de courant électrique
Batteries insulfatables « HYDRA »

Postes T. S. F. « Amplix » pour le Bled
équipés d'un bloc vibreur 6, 12 ou 32 volts Mollory américains d'origine
Réfrigérateur au pétrole et électrique
« POIRSON »
AGENT POUR LA TUNISIE :
L. PABION
32, avenue de Paris, TUNIS — Tél. 41.43

Pompes à axe vertical graissé
M. I. A.
ne craignant pas le sable, le désamorçage ou la marche à sec
Agent Exclusif pour la Tunisie :
GASPARD FARRUGIO
21, Av. de Carthage — 21, Rue Sidi-el-Khaddar
Téléphone 36.52 — TUNIS

communiqués

EXPORTATION DE VINS

Le Ministère de l'Agriculture communique :

Les viticulteurs sont informés qu'un premier contingent de 400.000 hl. de vins et de moûts mutés au soufre de la récolte 1950 est ouvert à l'exportation en application de l'arrêté secrétarial du 4 août.

Ils sont invités à retirer au Ministère de l'Agriculture (Service de la Production Végétale) les formules de demandes des bons de crédit d'exportation et à les remettre à ce même Service après les avoir dûment remplies et signées et fait viser par le Groupement Obligatoire des Viticulteurs, 6, avenue Roustan, Tunis.

Pour permettre au Service intéressé d'établir et de délivrer les bons de crédits d'exportation avec « toute la célérité désirable », les demandeurs sont priés de se conformer aux prescriptions suivantes :

1.) toute demande dûment remplie, signée et visée par le G.O.V.P.F. devra être accompagnée de la déclaration de récolte 1949.

Si le vignoble est dans l'indivis, la demande devra être signée de tous les co-propriétaires ou par le mandataire si celui-ci est en possession d'une procuration générale. Dans ce dernier cas, il y aura lieu de fournir la procuration;

2.) Si le vignoble est donné en location, le locataire devra présenter l'original ou la copie certifiée conforme du contrat de location;

3.) Dans le cas de métayage, propriétaire et métayer devront produire le contrat de métayage;

4.) Dans le cas de vente de moûts et de raisins frais à un ou plusieurs acheteurs vinificateurs le viticulteur propriétaire devra préciser s'il y a lieu le ou les noms des dits acheteurs auxquels il cède ses droits d'exportation;

5.) Les administrateurs séquestres devront fournir une attestation récente du Service des Séquestres.

Liste des élèves admis au concours d'entrée à l'Ecole Coloniale d'Agriculture de Tunis en 1950

Class.	Noms et prénoms
1	Sonday Jean
2	Revel de Bretteville Luc
3	Duclos Georges
4	Nebout Philippe
5	Schumacher Jean-Pierre
6	Milhet Yves
7	Lemaire Yves
8	Gardin du Boisdulier Guy
9	Trouillet Pierre
10	Ben Ammar Mustapha
11	Delsalle Maurice
12	Carbonnel Roger
13	Drouhet Bernard
14	Sauvet Jean-Pierre
15	Branchu Bernard
16	Broussous Pierre
17	Vitart Jean-Claude
18	Rover Jean-Louis
19	Djellouli Sadok
20	Bouchet Jacques
21	De Labareyre Louis
22	Chabbi Ahmed
23	Gargouri Morched.
24	Morand Olivier
25	Patris Debreuil Bernard
26	Roumieu Louis
27	Foucaud Henri
28	Jouanneau Maurice
29	Villemur Pierre
30	Ducrocq Michel
31	Grugniaux Marcel
	Buhagiar Robert.

Liste supplémentaire

1	Fregeat Joseph
2	De Lestapis Samuel
3	Le Floch Jean-Claude.
4	Pelatan Jean
5	Fabre Guy
6	Regnault Charles
7	Guillemot Jean
8	Carrère Paul.

La Clientèle Agricole

(80 % de ce pays)

vous offre d'immenses possibilités. Ne manquez pas de la toucher au moyen de la publicité dans « La Tunisie Agricole ».

DISQUES pour CHARRUES

Fabrication Anglaise, Acier de Sheffield

Type Renforcé 'Marque ELEPHANT'

Diamètres de 51, 56, 58, 65 et 71 cm.

POUR TOUS MODELES DE CHARRUES

Ets A. SAADA Fils, Successeurs

52, avenue de Carthage, TUNIS — Tél. 44.92

Mérite Agricole

Nous donnons, ci-dessous, la liste des dernières promotions et nominations dans l'ordre du Mérite Agricole.

A tous, nous adressons nos meilleures félicitations.

Nous nous permettons d'insister plus spécialement cependant sur la nomination de notre ami Jacques Dumont, de Souk-el-Khémis, vice-président de l'U.T.-C.G.A. depuis deux ans et dont la valeur agricole ne saurait être contestée par personne. Ardent protagoniste de la motoculture, tout le monde a encore présent à la mémoire sa remarquable conférence à la suite de son voyage aux Etats-Unis.

AU GRADE D'OFFICIER :

Acacha Ahmed (Sousse); Auvergnat Charles (Aïn-Relhal); Boisguérin Régis (Aïn-el-Asker); Caravita Raphaël (Sfax); Cathelinaud Robert (Tunis); Dumergue Henri (Mateur); Tourniéroux Léonard (Oued-Zarga).

AU GRADE DE CHEVALIER :

Mme Artilli Angèle (Testour); Ben Laffi Abdallah Ben Saïd Bel Hadj Ali (Ben Gardane); Ben Brahim Allala Ben Abdejellil (Bou-Arada); Boinet André (Tunis); de Buyer (Sidi-Athman); Cebron Henri (Testour); Mme Castelbou (Tébourba); Croixmarie Pierre (Massicault); Dargouth Ben Mohamed Ben Mustapha (Bordj Toum); Delachi Mohamed (Zaghouan); Denjean Yves (Sidi-Tabet); Didona François (Bizerte); Didona Marcel (Aïn-Sebâa); Djouini Moncef Saïd (Smala des Souassi); Dumont Jacques (Souk-el-Khémis); El Omrani Mohamed Bel Hadj Abdallah (Ben-Gardane); Eyssautier Prosper (Tunis); Mme Faure Marie (Rohia); Fritsch Robert (Souk-el-Arba); Guyard André (Tunis); Granger Maurice (Tunis); Izard Marcel (Ksar-Tyr); Krief Sylvain (Tunis); Matwef Michel (Tunis); Menchari Abdelwahab (Tunis); Meiffren Elisée (Goubellat); Oursoul Marcel (Siliana); Palazoli Albert (Tunis); Rebmann Albert (Massicault); Rignault Jean (Pont-du-Fahs); Scicluna Henri (Sousse); Tireau Maurice (Tunis); Tisseron Jules (Moghrane-Zaghouan); Valdeyron Georges (Tunis); Villaudy André (Tunis); Yankovitch Léonide (Tunis); Bourjon Albert (Le Goubellat); Bourjon Jules (Takelsa).

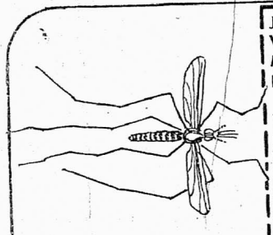

Je désire constater par moi-même l'efficacité du **VETENOL**, à base d'H.C.H. contre :
MOUCHES, MOUSTIQUES, MITES, PUNAISES, POUX, PUCES, CAFARDS, FOURMIS
(Indiquez le ou les parasites)
Veuillez m'adresser sans aucun engagement de ma part un échantillon gratuit de **VETENOL** et votre documentation.
NOM
ADRESSE
Adresser ce bon à **VETENOL**, 36, Quai Fulchiron, LYON
Joindre 15 Frs en timbres

un essai gratuit de VETENOL
HEXACHLOROCYCLOHEXANE

Allocution de M. Mirande

Président de l'Union des Coopératives Viticoles de Tunisie

Monsieur le Résident Général,
Monsieur le Représentant de Son Altesse le Bey,
Excellence,
Mesdames, Messieurs,

Cette courte visite des installations nouvelles de la Cave coopérative de Bir Drassen vous a mis dans l'ambiance nécessaire pour entendre les explications, peut-être trop longues à notre gré, qu'il nous appartient de vous donner.

La Coopérative Viticole de Bir Drassen fut créée en 1947 par les bénéficiaires de lots ruraux acquis de la Coopérative Foncière et Viticole de Tunisie au moyen d'un prêt qui leur avait été consenti au titre d'anciens combattants. Elle disposait alors de caves achetées à la même époque, mais petites, mal agencées, mal équipées, insuffisantes pour traiter et contenir les récoltes de ses adhérents, d'autant plus que la Coopérative voyait chaque jour grossir ses rangs, par adhésions nouvelles, de viticulteurs français et tunisiens de la région.

Notre conseil d'administration prévoyant un accroissement sensible des productions dû à une meilleure culture et à la rapide cadence de la reconstitution des vignobles phylloxérés qu'il poussait parallèlement, se préoccupa dès ce moment de rechercher les moyens financiers nécessaires à la construction du volume manquant.

Le même problème se posait pour chacune des coopératives qui, avec la nôtre, venaient de créer l'Union des Coopératives Viticoles de Tunisie.

Prenant ces questions à cœur, bien que rencontrant peu d'empressement et un certain manque de compréhension chez ceux qui, au contraire, nous apparaissaient désignés pour nous aider, mais trouvant des alliés efficaces en de hautes personnalités du gouvernement de Tunisie et notamment auprès des services du crédit et de la mutualité, nous avons pu immédiatement mettre au point un plan d'investissement pour la construction et l'équipement de nos huit cave coopératives, étalé sur cinq ans et suivant au plus près la production. Parallèlement, par des voyages d'études en France et en Algérie, nous avons pu acquérir les connaissances qui manquaient ici, profiter de l'expérience de ceux que nous y avons rencontrés, expérience absolument nécessaire à la mise au point de nos règlements intérieurs et à la réalisation de nos projets; en même temps, prenant contact directement avec les constructeurs, nous avons pu choisir les matériaux les plus modernes et les mieux adaptés à nos besoins.

Le vignoble des adhérents de la Coopérative de Bir Drassen comprend plus de 1.200 hectares de droits de vigne, sa production est de 65.000 quintaux de raisins; prévoyant que dans trois ans la totalité de ces 1200 hectares sera reconstituée, en estimant son rendement à 90 quintaux de moyenne minima, ce sera une cave de 120.000 hectolitres que nous devrons avoir en 1953.

Partis d'un volume global dee 39.133 hectolitres, nous avons, par cet agrandissement, porté notre capacité à 70.893 hectos répartis entre :

— La cave que nous venons de visiter pour 43.240 hectos, soit 11.840 hectos anciens et 31.760 hectos d'agrandissements;

— Une cave de 12.000 hectos éloignée de 800 mètres de celle-ci et reliée à elle par un pipe-line, que vous avez pu voir;

— Le reste dans deux petites caves de conservation à Korba et à Bir Drassen-Gare.

Cet effort sur le logement, important et d'une absolue nécessité, s'est accompagné d'un effort d'organisation et d'équipement.

Recevoir, vinifier, conserver, vendre et répartir les fruits de 120.000 quintaux de raisins entre 38 coopérateurs dans la meilleure équité et la meilleure économie est le problème que nous avons eu à résoudre.

Nos installations à gros débit permettent à nos coopérateurs, dès l'ouverture de la cave jusqu'à sa fermeture, d'apporter aux conquets les quantités, qualités et variétés de vendange qu'ils désirent; chacun de nos appareils est, en effet, calculé par un débit horaire de 40 à 45.000 kilos de raisins. Ils sont tous de même débit, ce qui permet de les faire fonctionner en tandem dans toutes les combinaisons voulues, selon les produits à obtenir. Le coopérateur n'a plus dorénavant que le souci de cueillir son raisin à pleine maturité, de l'apporter au pont-bascule où il est immédiatement pesé, de le verser dans les conquets où il est immédiatement foulé. Une analyse est faite sur la moyenne de l'apport, prise pendant ce foulage; les indications qu'elle donne sont portées sur le ticket du pont-bascule, et chacun rentre chez soi, certain d'avoir exactement son compte au moment des règlements.

A l'intérieur de la cave, trois grands principes :

— Utilisation maxima des moyens mécaniques, seuls compatibles avec les gros volumes traités et susceptibles de réaliser des économies importantes;

— Obtention d'un rendement maximum;

— Récupération très poussée des sous-produits.

Je citerai en passant :

— Les conquest et le groupe des machines commandés par un tableau central;

— La récupération par condensation des vapeurs d'alcool, habituellement perdues en cours de fermentation, et par le même appareil de réfrigération des moûts qui sont maintenus à une température optima;

— Le double pressage des marcs, leur ensilage particulièrement étudié dans des fosses où ils sont tassés par des moyens appropriés.

Les vendanges terminées, les vins soutirés, un premier recensement est fait; il donnera une idée de ce qu'est la récolte, mais déjà le coopérateur a été crédité, pour 150 kilos de raisins livrés, de 100 litres de vin clair au degré moyen en puissance constaté dans ses apports. Dès le 1er octobre, il en perçoit la valeur du quart au prix moyen, dit « social », établi en fonction des cours par ses conseils d'administration. Il sait que tous les trois mois il pourra percevoir un autre quart et qu'en fin d'exercice il aura des compléments de prix provenant de l'excédent entre les charges, les frais d'exploitation, les droits de statistiques et la valeur des vins et sous-produits qui avait été constituée par cette part de cave qui résultait de la différence entre le rendement réel obtenu et les 150 kilos de raisins qui lui avaient été comptés pour 100 litres de vin. Son avenir est assuré par des ventes échelonnées sur toute l'année aux meilleures périodes des cours; sa coopérative, par le truchement de l'Union des Coopératives Viticole de Tunisie, aura vendu la totalité de sa récolte dans les meilleures conditons et il ne se sera pas rendu compte qu'il payait deux fois la valeur de sa cave, cave qui, ne l'oublions pas, ne lui appartiendra jamais mais qui enrichit le patrimoine du pays dans lequel il vit.

C'est ainsi que la coopération, sagement conduite, à laquelle ils sont venus librement et qui est leur œuvre, tous ces moyens et petits viticulteurs français et tunisiens peuvent se permettre de traiter leurs récoltes et obtiennent des rendements en qualité et en quantité qui, à ce jour, n'étaient réservés qu'à une minorité de gros producteurs ou d'industriels.

Parallèlement, la coopérative forme un creuset où s'échangent les idées et les travaux de chacun; de là sortent de meilleurs modes de culture. Un heureux courant d'émulation s'établit, chacun veut faire aussi bien que le voisin, chacun a à cœur d'amener à la cave les meilleurs produits. Par un plan d'encépagement accepté par tous et le mieux adapté à notre région, comprenant une répartition et un choix judicieux des cépages, nous obtiendrons dans un avenir des plus brefs des vins de meilleure qualité qui nous permettront, joints à leur prix de revient moins élevé, de surmonter la crise de surproduction qui semble se préparer et qui abattra certainement ceux trop égoïstes qui n'auront pas su ou voulu s'unir pour le mieux.

Cette union réalisée sur le plan local doit demeurer l'objectif de tous les agriculteurs de ce pays, la présence dans nos rangs de jeunes et d'anciens viticulteurs, de Français et de Tunisiens en est le témoignage. Face à cette réalisation qui est le fruit d'un effort collectif, nous sommes heureux de pouvoir vous remercier, Monsieur le Résident Général, de votre présence ici. Elle marque tout l'intérêt que vous portez au mouvement coopératif qui, tout en s'intégrant dans l'ensemble des problèmes économiques, contribue à un mieux-être général des populations de Tunisie.

Nous remercions également M. le Général, représentant de S.A. le Bey, S.E. M. le Ministre de l'Agriculture et toutes les personnalités qui ont bien voulu assister à cette manifestation.

Nous regrettons vivement de ne pas avoir aujourd'hui à nos côtés M. Martin, président de la Fédération Nationale des Caves Coopératives et président de la Confédération Générale de l'Agriculture Métropolitaine, qui, au dernier moment, retenu par ses lourdes fonctions, n'a pu se joindre à nous afin d'assister à la consécration de cette œuvre qu'il suivie et guidée dans ses premiers pas.

LE PRIX DES CEREALES

Le prix de 2.600 frs et le poids spécifique fixé à 76 kgs ont provoqué de vives réactions parmi les producteurs de céréales métropolitains. Nous publions ci-dessous la lettre adressée le 19 août par M. Deleau, président de l'A.G.P.B., à M. Pleven, président du Conseil. Le manque de place ne nous permet pas de publier la note qui l'accompagnait. Que l'on sache cependant qu'elle expose les raisons pertinentes du mécontentement des céréaliers et démontre, chiffres en avant, la déloyauté du prix fixé qui, pour certaines céréales secondaires(seigle, avoine, orge) est inférieur au prix de l'an dernier. Enfin, elle fait ressortir que l'augmentation ne peut, en aucune façon, être imputée au prix du blé, mais bien plutôt à des hausses antérieures de frais intermédiaires et des taxes nouvelles dont les producteurs ne sont ni les bénéficiaires ni les responsables.

Cette lettre n'est pas restée sans résultat. puisque le 28 août, M. Pflimlin, ministre de l'Agriculture, au cours d'un long entretien avec M. Quenette, directeur général de la F.N.S.E.A. (exploitants C.G.A.) lui communiquait le résultat d'une enquête approfondie qui démontrait que la moyenne pondérée des poids spécifiques des blés livrés est de 74 kg. 570. En présence de cette situation, le Gouvernement décidait d'abaisser le poids spécifique de base à 75 kg. au lieu de 76.

Monsieur le Président

Le conseil national de l'A.G.P.B. comprenant les représentants de toutes les régions productrices de céréales s'est réuni le 17 août.

Il a abouti à l'unanimité aux conclusions que j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous soumettre, par la note ci-jointe.

Mais je veux aussi, Monsieur le Président, vous expliquer l'état d'esprit des producteurs en face de la décision prise par le Gouvernement.

Cette décision, pour eux, se traduit comme suit :

— Ils apparaissent à l'opinion publique comme bénéficiant d'un relèvement de prix de 100 francs et comme responsables de la hausse du pain, hausse qui cependant pour l'essentiel résulte de charges dont ils ne sont pas bénéficiaires.

— Effectivement, ils toucheront un prix inférieur à celui de l'an dernier pour une récolte moins élevée et qui leur a coûté plus cher. Du fait du poids spécifique et de la taxe de résorption, ils ont ainsi l'impression qu'on a voulu leur reprendre d'une main ce qu'on leur avait donné de l'autre.

— Ils paieront leurs fermages sur une base de 2.600 francs, prix qu'ils ne toucheront pas. La majoration leur semble faite essentiellement au bénéfice des propriétaires.

— Ils vendront leurs céréales secondaires moins cher que l'an dernier.

— Enfin, aspect de la situation, extérieure certes à la décision gouvernementale, mais qui n'en est pas moins très inquiétant pour eux : les producteurs ont la crainte, explicable, d'une nouvelle poussée de hausse de tous leurs frais de production.

Pourrait-on, dans ces conditions, s'étonner de la réaction de l'opinion agricole devant la décision gouvernementale ?

Soyez persuadé, Monsieur le Président, qu'il n'y a là de leur part, ni de la nôtre, responsables de l'organisation des producteurs de céréales, aucun parti pris, aucune manifestation d'hostilité contre le Gouvernement. Mais j'aurais manqué à mon devoir, si je ne vous avais pas exposé les choses telles qu'elles sont.

Une erreur a été commise, Monsieur le Président. Je me permets d'insister auprès de vous de la façon la plus pressante pour que vous vouliez bien personnellement, avec Monsieur le Ministre de l'Agriculture, reconsidérer la question et apporter à la décision gouvernementale les retouches qui sont justifiées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de l'A.G.P.B.
J. DELEAU

EN TUNISIE

Bien qu'en Algérie, un arrêté du Gouvernement Général en date du 29 août ait fixé le prix des céréales pour la campagne 1950, aucune décision officielle n'a encore été prise en Tunisie.

LE PRIX DES CEREALES
Réunion de la Commission administrative de la S.T.O.N.I.C.

La Commission administrative de la STONIC réunie fin août sous la présidence de S. E. le Général Saadallah, Ministre de l'Agriculture, entouré de MM. Amiot et Bourret a formulé des propositions pour la fixation du prix des céréales en Tunisie.

Assistaient à la réunion : M. Tahar Ben Amar, Président de la Section Tunisienne du Grand Conseil et de la Chambre Tunisienne d'Agriculture, M. Michel, Vice-Président de la Chambre Française d'Agriculture, M. Sfez, de la Chambre Tunisienne de Commerce, M. Moatti, de la Chambre Française de Commerce, M. Ventre, Vice-Président du Syndicat des Minotiers, M. Guetta, représentant de la Direction des Finances.

En prenant pour base les textes métropolitains et algériens, elle a proposé :

— **pour le blé tendre** : 2.600 frs le quintal pour un poids spécifique de 75,500 à 76,499.
Bonification de 13 francs par tranche de 500 gr. jusqu'à 81 kg.; de 10 frs à partir de 81 kg.
Réfaction de 13 frs par tranche de 500 gr .au-dessous de 75 kg., 500.

— **pour le blé dur** : classification en trois grades :
Grade N° 3 : Majoration de 15 pour cent soit 2.990 le ql.;
Grade N° 2 : Majoration de 18 pour cent soit 3.068 le ql.;
Grade N° 1 : Majoration de 22 pour cent soit 3.172 le ql.
Les caractéristiques de chaque grade sont celles définies par la Commission de Blés durs à Constantine.
Elles seront publiées en même temps que le texte devant fixer le prix.
quintal pour un poids spécifique

— **pour le orges** : 1.570 francs le de 58,500 à 59 kg., 499.

— **pour l'avoine** : 1.470 francs le quintal pour un poids spécifique de 48,500 à 49,499.

Ces prix s'entendent marchandises rendues gare ou organismes stockeur le plus proche du lieu de production.

Enfin, la Commission a demandé à ce qu'il n'y ait de taxe de résorption pour aucune céréale.

Ces propositions ont été transmises au Conseil de Cabinet qui décidera en définitive.

Oléiculture et Coopération

La Société Coopérative Oléicole du Nord de la Tunisie a tenu le 7 août dernier une Assemblée Générale Extraordinaire, appelée à délibérer sur des modifications aux Statuts et une augmentation de capital.

La S.C.O.N.T. est en effet à un tournant décisif de son existence. A la suite des Assemblées Générales de l'année dernière, la mise en œuvre de tout un programme d'améliorations et de constructions nouvelles avait été décidée; des crédits importants ont été obtenus pour réaliser ce programme.

Les anciens Statuts avaient besoin de quelques modifications pour permettre le fonctionnement de la S.C.O.N.T. sur des bases nouvelles; notamment, il fallait préciser les conditions d'adhésion des oléifacteurs (éléiculteurs ayant leur propre huilerie ou coopératives oléicoles) désirant confier leurs huiles à la S.C.O.N.T. pour leur stockage, leur conditionnement et leur commercialisation. Les modalités de souscription des parts sociales ont été modifiées : pour faire des opérations avec la Coopérative, le sociétaire doit souscrire des parts en proportion de la quantité d'huile pour laquelle il utilise ses services.

Quant au capital, l'Assemblée a décidé de le porter à 15 millions de francs pour le mettre en rapport avec les crédits accordés à la S.C.O.N.T.

Au cours de cette année, la capacité de trituration des huileries de la S.C.O.N.T. sera doublée; son matériel sera entièrement rénové et modernisé.

A Tunis, près du lac Sedjoumi, s'élèvera prochainement le premier d'une série de bâtiments prévus pour le stockage des huiles et également les bâtiments d'une huilerie entièrement neuve; les installations profiteront des enseignements donnés par une enquête menée en Tunisie, dans le midi de la France et en Italie.

Les anciens huileries de Takelsa et Djeradou profiteront des mêmes enseignements et seront équipées pour la prochaine campagne.

La S.C.O.N.T. espère ainsi diminuer ses frais d'exploitation, augmenter le pourcentage d'huile extrait des olives, et être à même de bien se lacer sur le marché des huiles.

P. B.

IMPRIMERIE LA RAPIDE
Le gérant responsable
E. COANET.

NOS ECHOS

LA FRANCE AU TROISIEME RANG DES FOURNISSEURS DE LA GRANDE-BRETAGNE POUR LES VINS

Au cours des cinq mois de 1950, les importations britanniques de vin ont été sensiblement plus importantes que celles enregistrées pendant la période correspondante de 1949.

Parmi les principaux fournisseurs, la France n'arrive qu'au 3e rang, après l'Espagne et le Portugal. L'Afrique du Sud et l'Italie occupent respectivement les 4ème et 5ème rang.

PRIX DU VIN EN ITALIE

Il est intéressant de signaler que le prix du vin en Italie varie au cours officiel du change entre 170 et 240 fr. le degré-hecto; le vin d'Asti le plus cher, se vend de 33 à 44 fr. le litre, le tout à la production.

Ces prix sont sensiblement la moitié des prix pratiqués en France et justifient les craintes relatives à l'union douanière franco-italienne et les recommandations formulées concernant l'alignement préalable des législations vinicoles et des charges sociales entre les deux pays avant son application.

UNE INVENTION ALGERIENNE : LE TUNNEL DE TRAITEMENT POUR LES VIGNES

Un ingénieur algérois vient de mettre au point un nouvel appareil de sulfatage des vignes qui bouleverse les anciennes techniques. Les pulvérisations sont faites à l'intérieur d'un tunnel enrobant complètement le rang de la vigne qui est soumis à un traitement complet dans une atmosphère raturée de brouillard tourbillonant.

La récupération, par suintement sur les parois et dans les rampes appropriées, de la presque totalité du liquide traitement inutilisé constitue une économie importante.

Au cours des essais contrôlés officiellement par l'Institut Agricole de Maison-Carrée, le créateur du tunnel a pu traiter 19 hectares de cultures en 12 heures de travail, le remplissage des réservoirs étant compris dans ce laps de temps.

L'économie réalisée par la récupération du liquide de traitement fut de 30%. L'inventeur calcule que, pour une propriété de 10 hectares, son appareil permet de réduire les dépenses de 180.000 fr.

EXPEDITION DE RAISIN TURC A DESTINATION DE LA GRANDE-BRETAGNE PAR AVIONS ET NAVIRES FRIGORIFIQUES

La radio turque annonce que de 6 à 12 tonnes de raisin sec turc pourront être expédiées en avion vers la Grande-Bretagne si les pourparlers entre l'Union des Coopératives de fruits et légumes secs et une compagnie de transports aériens aboutissent.

Ces pourparlers sont actuellement en cours à Istambul et on espère que les expéditions pourront commencer avant même l'arrivée de bateaux frigorifiques, attendus prochainement dans les ports turcs.

(Le Messager)

S. I. C. L. I.
tous modèles
Appareils spéciaux pour tracteurs et batteuses
Ets R. DUPUY
57, Av. DE CARTHAGE
TUNIS - Tél. 48.34

Conseils Techniques
Direction de Plantations fruitières
Alfred PILE
DOUAR-CHOTT
(par Carthage)

TOPAN
ATTIRE ET TUE
TOUS LES ANIMAUX NUISIBLES
Rats, souris, mulots, campagnols, taupes, lérots, putois, fouines, martres, blaireaux, corbeaux, etc.
En vente : **Mme HABIS**
74, rue du Portugal - TUNIS
Agent général : **A. NAHUM**
4, rue d'Algérie — TUNIS

SAPCE

AGRICULTEURS !

En passant votre commande de SUPERPHOSPHATE DE CHAUX MINERAL 16 %

N'oubliez pas de demander la poudre anti carie

"CUPROCAR"

à base de chlorure cuivrique le plus efficace et le plus économique des traitements à sec contre la carie des blés et le charbon de l'orge et de l'avoine

Chez tous nos agents et revendeurs et à la SAPCE, 18, avenue de Carthage, Tunis. - Tél. 00.49.

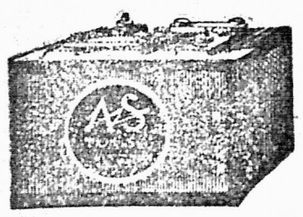

La Batterie A. S.

à qualité égale

20 % meilleur marché

Garantie un an

Aperçu de quelques prix :
Batterie 6 V. 90 AH. : 6.000 fr.
» 6 V. 150 AH. : 9.800 fr.
» 12 V. 40 AH. : 6.500 fr.

Reprise en compte des batteries usagées

Sté. A. THUILIER & Cie

Fondouk-Choucha, par Radès
Téléphone 913 Mégrine
Magasin :
67 bis, r. Marceschau, TUNIS

LIVRES et REVUES

EDUCATION MENAGERE AGRICOLE (1)
(cinquième édition, revue et mise à jour)
par Mme **Fleury MARDUEL**
Directrice de l'Enseignement Ménager, à l'Union des Organisations Agricoles du Sud-Est

Voici une réédition très attendue : depuis des années déjà, les jeunes filles de la campagne utilisent ce manuel qui leur fournit des renseignements abondants sur les travaux ménagers et sur l'activité agricole de la femme, tout en les préparant à la vie familiale et à leur tâche future d'éducatrices.

Ce livre — son titre l'insinue — veut être plus qu'un simple manuel d'enseignement ménager. Il cherche d'abord à faire comprendre par le raisonnement le pourquoi des gestes habituels : il l'explique avec des données scientifiques mises à la portée de toutes ses lectrices. Il s'efforce en outre d'ouvrir l'esprit des jeunes filles, de leur apprendre à vivre en société avec leur temps, en leur inculquant par exemple des notions d'instruction civique et d'organisation professionnelle du travail agricole.

Remaniée, mise à jour, complétée, cette cinquième édition a l'ambition d'être encore plus pratique que les précédentes. Sa disposition typographique très améliorée, son papier de qualité, sa plus grande maniabilité, ses illustrations nouvelles contribueront à son succès, non seulement dans toutes les écoles ménagères, mais encore au sein de toutes les familles rurales où ce conseiller obligeant et compétent sera consulté avec profit en maintes circonstances. Offrez cet utile auxiliaire à vos jeunes ménages !

Un volume de 652 pages (19 x 12 1/2) illustré et cartonné : **600 Fr.**

Emmanuel VITTE, éditeur
3, Place Bellecour, à Lyon, et 10, rue Jean-Bart, à Paris (VIe)

AGRICULTEURS,

Aidez ce journal qui est le vôtre :

— en vous servant de préférence chez nos annonceurs ;

— en vous recommandant alors de la « Tunisie Agricole ».

A NOTER

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procèdera, en sa salle des adjudications, 5, rue de Provence, à Tunis, à la vente aux enchères publiques :

1re Le **lundi 2 octobre 1950, à 9 heures.**

Propriété Agricole

de 11 ha. 89 a. 82 ca., sise au lieu dit Birine, à Sedjoumi, faisant l'objet du T. F. N° 12.228 « Diana Birine » vendue en deux lots, savoir :

1er lot : 5 ha. 87 a. 90 ca., complantés en oliviers de 9 x 9 et en amandiers intercalaires, avec maison d'habitation, cave, écurie et puits non équipé.

Mise à prix : 1.000.000 de francs.

Cautionnement : 250.000 francs.

Entrée en jouissance immédiate. Faculté de réunion immédiate.

2e Le **samedi 7 octobre 1950, à 9 heures.**

Propriété Agricole

de 16 ha. 09 a. 70 ca., sise à Belli, faisant l'objet des T. F. N° 18.181 « Bonomo Ferrandès » 18337 « Lorenzo Brigitta Belli », 21221 « Puits Belli », comprenant :

a) des bâtiments d'habitation;
b) une cave de 1.900 hl. et un puits équipé;
c) du cheptel vif et mort;
d) 3 ha. d'oliviers de 8 x 9 irrigués et en plein rapport;
e) 1 ha. d'agrumes;
f) 12 ha. de terres de culture;
g) un droit de replantation en vigne de 13 ha.

Mise à prix : 5.000.000 de francs.

Cautionnement : 1.250.000 francs.

Entrée en jouissance immédiate.

3e Le **lundi 9 octobre 1950, à 9 heures.**

Parts indivises

représentant une superficie de 22 ha. 16 a. 86 ca., d'une propriété agricole de 67 ha. 31 a. 23 ca., sise route de Bizerte, au l. d. « Ras Tabia », à 2 km. 500 du Bardo, près Tunis, faisant l'objet des T. F. 3.125 « Lavande », 3908 « Baira », 29004 « Giuseppina Cornado », 35671 « Pantellaria II », 12513 « El Hajjam », 88034 « Maria Cornado » et de la réquisition d'immatriculation n° 24620, en nature de vigne, verger, oliviers et terres de culture avec bâtiments d'habitation et d'exploitation.

Mise à prix : 7.145.000 fr.

Cautionnement : 1.786.265 francs.

Entrée en jouissance immédiate.

NOTA. — Seules pourront participer à ces adjudications les personnes titulaires de l'autorisation d'acquérir prévue par les décrets beyliacaux des 25 janvier 1942, 31 janvier 1946 et 26 mai 1949 délivrés par le Contrôleur Civil du lieu de situation de la propriété mise en vente.

Renseignements, visite et consultation du cahier des charges : Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis, tél. 74.27, tous les jours, de 10 h. 30 à 12 heures.

LOCATIONS aux enchères publiques de Propriétés Agricoles

Le Service de Liquidation procèdera, le 30 septembre 1950, à 9 heures, en sa salle des adjudications, 5, rue de Provence, à Tunis, à la location aux enchères publiques pour la campagne 1950-51, de

11 PROPRIETES AGRICOLES

sises à M'rira, Ahmed-Saïd, Korba, Saïda, La Mornaghia, Djedeida, La Mohamédia, Fondouk - el - Hafaied, Khanguet-el-Hadjadj, Béni-Khalled et Batrou,

d'une superficie variant de 6 ha. à 494 ha.

Mise à prix : de 15.000 frs à 1.200.000 frs

Renseignements et consultation du cahier des charges : Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis (tél. 74.27), tous les jours, de 10 h. 30 à 12 heures.

LOCATIONS aux enchères publiques de Propriétés Agricoles

Le Service de Liquidation procèdera le **25 septembre 1950 à 9 heures,** en sa salle des adjudications, 5, Rue de Provence à Tunis à la location aux enchères publiques de

11 PROPRIETES AGRICOLES

sises à Hammain, La Mornaghia, La Manouba, Les Nassen, Kouba-Kébira, Bordj-Toum, Batrou, Touiraia et Aïn-el-Asker, d'une superficie variant de 4 ha. 99 a. à 908 ha. 56 a.

MISES A PRIX : de 50.000 francs à 1.000.000 de francs.

Renseignements et consultation du cahier des charges : Direction du Service de Liquidation, 13, Rue Sidi-Bou-Mendil — Tunis — Tél. 74.27. Tous les jours de 10 h. 1/2 à 12 heures.

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procèdera en sa salle des adjudications, 5, rue de Provence, à Tunis, à la vente aux enchères publiques de :

1re Le **jeudi 12 octobre 1950, à 9 heures :**

Premier lot

Propriété Agricole

sise à Sedjoumi, au lieu dit « Bou-Nouara », d'une superficie totale de 51 ha. 25 a. 48 ca. (T. F. N° 86.228 « Patti Sedjoumi », 24.211 « Nova Villa Tripi » et 86.229 « Patti et Fils ») comprenant :

— Un groupe de bâtiments d'habitation et d'exploitation,
— 1 ha. de verger,
— 2 ha. 36 a. 77 de terre de culture,
— 7 ha. de vignoble, dont 5 avec oliviers intercalaires,
— 9 ha. 15 d'oliviers,
— 28 ha. 45 de terres de culture,
— Un droit de replantation en vigne de 37 ha. 60 ca.

Mise à prix : 4.100.000 fr.

Cautionnement : 1.025.000 francs.

Deuxième lot

Propriété Agricole

sise à Sedjoumi, en bordure de la route de Tunis à Bir-M'cherga, de 8 ha. 71 a. 31 ca. (T. F. N° 83.524 « Pietro Troncale » et 88.523 « Grando Vedere »), comprenant :

— Un groupe de bâtiments,
— 8 ha. 25 de terres de culture en coteau avec droit de replantation en vigne.

Mise à prix : 400.000 fr.

Cautionnement : 100.000 francs.

Propriétés louées jusqu'au 15 octobre 1950.

Entrée en jouissance : 15 jours après l'adjudication.

Faculté de réunion des lots.

2e Le **lundi 16 octobre 1950, à 9 heures.**

Propriété Agricole

de 223 ha. 50 a. 35 ca., sise à El-Azib, près Bizerte, sur la route forestière d'Ain-Bourras (T.F. N° 7.240 « Floréal », 9.966 « Paul Juliette » et 7.282 « Les Fontaines St Augustin) comprenant 33 ha. de vigne, 22 ha. d'orangerais, 160 ha. de terres nues, une pépinière de 170.000 pieds de vigne américaine, des bâtiments d'habitation et d'exploitation, ainsi que du cheptel vif et mort.

Propriété libre de toute location.

Mise à prix : 23.500.000 f.

Cautionnement : 5.875.000 francs.

3e Le **samedi 21 octobre 1950, à 9 heures.**

Propriété Agricole

de 226 ha. 20 a., sise au lieu dit Henchir Hannoun, à 6 km. a l'Est de Bir-Drassen (Contrôle Civil de Grombalia), faisant l'objet du T. F. N° 39.378 « Domaine de St-Louis de Gobba », comprenant :

90 ha. de vigne, 88 ha. de terres de culture, 2 ha. d'amandiers, 43 ha. 20 de brousse et parcours, 1 ha. de jardin et verger, des bâtiments d'habitation et d'exploitation, ainsi que du cheptel vif et mort. Droit de replantation en vigne de 103 ha.

Propriété libre de toute location.

Mise à prix : 39.000.000 de francs.

Cautionnement : 9.750.000 francs.

NOTA. — Seules pourront participer aux enchères les personnes titulaires de l'autorisation d'acquérir prévue par les décrets beylicaux des 25 janvier 1942, 31 janvier 1946 et 26 mai 1949 et délivrée par le Contrôleur Civil du lieu de situation de la propriété mise en vente.

Renseignements, visite des lieux et consultation du cahier des charges : Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis, tél. 74.27 à 29.

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procèdera en sa salle des adjudications, 5, rue de Provence, à Tunis, à la vente aux enchères publiques :

1° le mercredi 20 septembre 1950, à 9 heures, d'une

Propriété Agricole

de 37 ha. 551 a. 91 ca., sise à Takelsa, au lieu dit Bir-Mérouta, à droite de la route n° 9 de Soliman au Cap-Bon (T. F. nos 21.685 et 120.797), entièrement complantée en vigne française, avec bâtiments d'habitation et d'exploitation, ainsi que du cheptel vif et mort.

Entrée en jouissance le 16 octobre 1950, sauf pour la cave, dont la jouissance n'aura lieu que le 1er janvier 1951.

Mise à prix : 12.500.000 fr.

Cautionnement : 3.125.000 f.

2e le jeudi 28 septembre 1950, à 9 heures, d'une

Propriété Agricole

de 26 a. 42 a., sise à Bou-Arkoub, en bordure et à gauche de la route Tunis-Sousse, à hauteur du km. 17 (T. F. 120.665, 120.602 et 120.259), comprenant 12 ha. 50 de vigne - 12 ha. 50 de terres nues avec droit de replantation en vigne, 0 a. 75 de verger, des bâtiments d'habitation et d'exploitation, un puits équipé, ainsi que du cheptel vif et mort. Entrée en jouissance le 1er octobre 1950, sauf pour la cave, dont la jouissance aura lieu le 1er janvier 1951.

La récolte pendante d'agrumes est exclue de la vente.

Mise à prix : 13.000.000 de f.

Cautionnement : 3.250.000 f.

NOTA. — Seules pourront participer à ces adjudications les personnes titulaires de l'autorisation d'acquérir prévue par les décrets beylicaux des 25 janvier 1942, 31 janvier 1946 et 26 mai 1949.

Renseignements. — Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, à Tunis, tél. 74-27.

AVIS D'ADJUDICATION

Le Service de Liquidation procèdera, en sa salle des adjudications, 5, rue de Provence, à Tunis, à la vente aux enchères publiques, le SAMEDI 23 SEPTEMBRE 1950, à 9 heures, des 3/36e en nue propriété et 2/36e en usufruit, d'une

Propriété Rurale

de 5 ha. 60 a. 40 ca., sise à Sedjoumi (Titre Foncier N° 83.786).

Entrée en jouissance immédiate.

Mise à prix : 80.000 francs

NOTA. — Seules pourront participer à ces adjudications les personnes titulaires de l'autorisation d'acquérir prévue par les décrets beylicaux des 25 janvier 1942, 31 janvier 1946 et 26 mai 1949.

Renseignements. — Direction du Service de Liquidation, 13, rue Sidi-bou-Mendil, à Tunis, tél. 74.27, 28 et 29

ELEVEURS

Plus de ravages dans vos troupeaux
par les Tiquès et les Gales
grâce aux Traitements Antiparasitaires de la

COOPERATIVE D'ELEVAGE et D'INSEMINATION ARTIFICIELLE DE TUNIS

LA RABTA — Tél. 27.85

Le Jus de tomates

par Jacques LESTAING

Bien que la tomate s'acclimate partout en France, sa culture intensive et industrielle se pratique principalement dans les régions méridionales : Provence, Roussillon, Gascogne, et en Afrique du Nord. A cause du climat d'abord, parce que la tomate a besoin de soleil et de chaleur, et ensuite parce qu'elle a toujours eu une place de choix sur la table du Provençal, du Languedocien ou du Gascon.

Ce beau fruit, car la tomate est un fruit, ne l'oublions pas, a trouvé sa place toute naturelle dans l'industrie des jus de fruits et de la conserve.

Dans chacune de nos provinces méridionales, il se cultive chaque année des milliers d'hectares de tomates, spécialement destinées aux usines et venant s'ajouter aux cultures destinées à l'expedition.

Une industrie puissante et bien équipée s'est organisée sur les lieux mêmes de production, principalement dans les Bouches-du-Rhône, avec l'appareillage le plus moderne, que ce soit au point de vue de la qualité des produits fabriqués, des conditions hygiéniques du travail, ou de l'économie dans les prix de revient.

A la vérité, à peu près tout le travail se fait mécaniquement, à partir du moment où les cageots de tomates sont vidés sur les laveurs-trieurs, jusqu'au moment où les boites terminées sont stockées en magasin, atetndant leur expédition.

La production du jus de tomates est parallèle à celle de toute la gamme des concentrés, depuis la purée ou sauce liquide, jusqu'à la pâte en petits cubes. La sélection du fruit qui convient à telle ou telle production se fait à l'usine elle-même.

La campagne de la tomate ne dure guère que deux mois, surtout pour la production du jus qui necessite des tomates de toute première qualité et possedant une maturité parfaite. La quantité moyenne de tomates traitées annuellement est de l'ordre de 130.000 tonnes, mais les installations actuelles ont une capacité de production de 250.000 tonnes. Plusieurs usines sont équipées pour recevoir et traiter 300 tonnes par jour.

Au moment de la campagne, l'arrivée massive des tomates à l'usine et l'obligation de les traiter le plus rapidement possible, nécessitent un conditionnement rapide et dans de grands récipients.

C'est généralement la boite 5/1 (4 l 250) qui est employée et stockée en cave jusqu'au moment où, la récolte terminee, on aura tout loisir pour la conditionner en récipients plus petits suivant les besoins et la demande de la clientèle.

Les boites 4/4 (0 l 85) et 1/2 (0 l 425) sont généralement destinées, après étiquetage, à la vente en l'état dans le commerce de détail, et la boite 5/1 est plutôt réservée à l'embouteillage en flacon ou en bouteille et à l'exportation.

La production française des jus de tomates, quoique récente, a déjà atteint un niveau satisfaisant dont plus de la moitié est exportée et sa progression est croissante chaque année. Sur le plan international, la production métropolitaine et d'Afrique du Nord vient au deuxième rang après les Etats-Unis.

On doit espérer que dans les années qui viennent, cette production pourra se développer encore et porter la qualité française dans un plus grand nombre de pays étrangers.

(Extrait de la Revue « Jus de Fruits »).

Distributeurs d'engrais

Pilter 4 mètres disponibles

M.A.P.A.N.

48, avenue de Carthage — TUNIS

Agriculteurs, pour vos enfants

EN FAMILLE ET PAR LA PROFESSION

Chaque année, environ 250.000 garçons ou filles des écoles primaires rurales arrivent à l'âge où il faut choisir un métier.

En effet, à 14 ans cesse l'obligation scolaire si lourde pour les familles rurales, dispersées loin de toute école, et pourtant si nécessaire pour l'avenir des jeunes. C'est le moment où familles et enfants doivent se soucier du choix d'un métier, qui les engagera pour toute la vie.

Les citadins ont à leur portée des Centres d'Orientation et d'Apprentissage Professionnels pour les aider, les conseiller. Il n'en est pas de même pour les ruraux ; il n'ont d'autres ressources que : - soit d'aller en ville et de déserter le pays natal, - soit de continuer la profession des parents en perpétuant les moyens archaïques aux rendements dérisoires, à l'exclusion de tout progrès, de toute amélioration dans la fatigue et dans la rentabilité. Et l'on se plaint ensuite de la désertion des hameaux et villages, de l'entassement exagéré dans les villes, de la misère croissante dans les campagnes isolées, du surenchérissement continu dans les cités surpeuplées.

C'est pour pallier à cette situation angoissante, pour toutes les familles que, dès 1920, l'Union Régionale des Syndicats Agricoles des « Alpes et Provence » a organisé son Enseignement Professionel Rural par Correspondance, qui supprime les distances et l'éparpillement, qui sauvegarde les droits et devoirs de la famile, qui fait bénéficier de l'Orientation Professionnelle rurale, qui assure à tous les apprentis ruraux-agricoles et artisans, filles et garçons les avantages d'une Instruction Professionnelle,, méthodique et progressive bien adaptée à chaque « pays », sans jamais coûter un sou à l'ensemble des contribuables déjà assez écrasés par ailleurs.

« En Famille et Par la Profession », telle est la devise de cet enseignement, qui instruit à la fois parents et enfants. Il ne s'agit pas de faire litière de tout le passé et de se jeter, tête baissée, dans le nouveau. Il faut au contraire contrôler la « tradition » à la lumière de la science. Il faut comprendre le pourquoi de cette « routine ancestrale » pour en perfectionner le bon et en supprimer le mauvais. Il faut également s'adapter au progrès intéressant de toute nature (engrais, assolements, conservation, rénovation et amélioration des sols, amélioration et sélection des cultures et élevages, traitements préventifs des plantes et arbres, étude incessante des machines au fur et à mesure de leur adaptation à divers terrains, cultures, besoins, etc...), qui bouleverse notre époque, afin d'en tirer au plus tôt le meilleur profit, tout en évitant tout gaspillage onéreux.

Nous ne saurions trop engager toute les familles rurales à faire inscrire, au moins dès les 14 ans, leurs enfants aux « Jeunes des Alpes et Provence », Enseignement Professionnel et Rural en Famille, patronné par le Ministère de l'Agriculture. Vous avez le choix de les faire inscrire dans la branche agricole (garçons) ou dans la branche ménagère-agricole (filles), ou dans la branche artisanale-rurale (filles et garçons en tous métiers du village). Sans bouger, vos enfants recevront une instruction soignée, qui leur assurera la maitrise dans la profession et l'aisance dans le foyer, sans quitter le toit familial, sans perdre aucune journée de travail, sans être tenu au moindre déplacement plus ou moins onéreux, le tout grâce à une utilisation judicieuse des longues veillées d'hiver, et des monotones journées de mauvais temps et grâce à leur obligation de lire les manuels, d'observer la nature, de réfléchir et de juger, enfin de mettre par écrit le fruit de ces observations, réflexions et jugements.

Groupez-vous donc autour de votre Syndicat Agricole et n'hésitez pas à demander tous renseignements complémentaires aux : « Jeunes des Alpes et Provence », 15 Rue Edmond-Rostand, Marseille.

Entre nous

Jeune Tunisien diplômé de l'Ecole d'Agriculture de Smindja et de la Bergerie Nationale de Rambouillet (France) cherche emploi dans exploitation agricole ou centre d'élevage. Ecrire au Journal N. 2616.

o o o

GERANT Français, marié 3 enfants, longue expérience toutes cultures tunisiennes et élevage. Ancien élève Ecole d'Agriculture et Ecole Professionnelle de France. Référence de premier ordre. Ecrire au journal.

VOUS ALLEZ VOUS MARIER

PENSEZ A

V. DE CHRISTMAS

Pour tout ce qui concerne VOTRE TABLE

Porcelaine - Cristallerie
Argenterie argent massif - Faïences copies d'ancien
Vaisselle acier inoxydable
Très belle verrerie

Prix avantageux
Faïence de Quimper

Maison Spécialisée
11, R. de Bretagne - Tél. 00.73
Ouvert jusqu'à midi et demie

MEFIEZ - VOUS DES APPARENCES

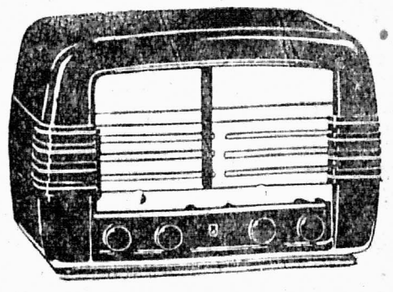

Achetez un bon POSTE
un poste **PHILIPS**
sur secteur
ou sur batterie
6 Volts
Chez
DIONISIO Frères
49 bis, r. de Serbie
TUNIS
(en face de l'église St-Joseph)
Facilités de paiement

N. B. - Grand choix de machines à coudre et glacières GEM

L'EAU

fait la richesse de votre ferme

Pour avoir de l'eau
dans les meilleures conditions
et aux meilleurs prix

voyez

Société LE MOTEUR

54, Avenue de Carthage — TUNIS

Tél. : 54.39 à 41

Installations complètes
Pompes pour tous débits
et toutes profondeurs
Pompes verticales « RECTA »
Tous moteurs électriques et thermiques

Etudes sérieuses — Garantie effective

Le vin dans la métropole

CONGRES DE LA VIGNE NOUVELLE

Du 18 au 20 août s'est tenu à Grenoble le congrès annuel de la « vigne nouvelle » où se trouvaient réunis les expérimentateurs et promoteurs des nouvelles variétés d'hybrides franco-américains. La Fédération nationale de la vigne nouvelle étant rattachée à la Fédération des associations viticoles, les problèmes techniques ont domine les questions économiques.

Le but est d'obtenir des vins de table à meilleur prix, par suite de la meilleure résistance des hybrides aux intempéries et aux parasites, tout en maintenant la qualité. On estime que la production de vins d'hybrides correspond sensiblement au tiers de la récolte totale, dont une grande quantité consonsommée par les producteurs eux-mêmes.

BAISSE SUR LE MARCHE DU VIN

Le marché du vin est actuellement peu actif, alors qu'il y a un an, à la même époque, le gouvernement décidait l'importation de vins étrangers (espagnols, portugais et grecs) pour assurer la soudure et surtout pour freiner les prix en hausse.

Il y a encore du vin pour assurer la consommation jusqu'au moment où les vins de la récolte 1950 apparaîtront en masse sur le marché; mais les quantités disponibles sont limitées.

L'ambiance de baisse sévit dans toutes les régions; les vins de 10° dans le midi ont atteint 370 fr. le degré-hecto, mais ceux titrant plus de 10° sont meilleur marché au degré-hecto. Les dernières cotations indiquent 355 fr. pour les vins de 10° 5, 345 pour ceux de 11 degrés et 330 pour les vins de 12 degrés et plus.

Quai Sète. les vins d'Algérie sont à la même parité.

Pour les achats sur souches, il y a peu de transactions, en raison de la difference en moins proposée par le commerce. Dans le Bordelais, un vin de 1949 est payé sur la base de 3.500 fr. le degré-tonneau; sur souches, le prix serait de 2.500 fr. seulement.

En Algérie. les raisins de cuve sont payes 2.000/2.200 fr. le quintal et les vins nouveaux sur la base de 280/290 fr. le degre-hecto à la propriete, soit 330 fr. quai Sète. En 1949, les raisins ont eté payés 3.500/4.000 fr. le quintal.

Ces chiffres donnent la mesure exacte de la diminution des recettes que doivent escompter les vignerons, car, même si elle est plus abondante, la recolte actuelle ne compensera jamais la différence des prix.

D'ailleurs, après les pluies arrivées tardivement, il semble que la récolte ne soit pas aussi importante que les prévisions l'avaient laisentendre; la sécheresse dans le midi et en Algérie a marqué le vignoble; les vers de cochylis et d'endemis font craquer les grains de raisin; entrainant de la pourriture; dans la vallée de la Loire et notamment dans la Loire Inférieure et le Maine et le Loiret, le milldiou a causé des ravages.

Chez GHIANI
15, Av. de Carthage
TUNIS
le meilleur choix

Postes **PHILIPS** à batterie
6 volts
fabrication Hollandaise
Lampes **Philips** 6, 12, 24 et 32 volts pour Wincharger

Le premier salon international du vin

Le 2e foire internationale de la vigne et du vin se tiendra à Montpellier, « capitale intellectuelle de la vigne », du 7 au 22 octobre prochain. A cette occasion se tiendra le premier salon international des vins qui verra une confrontation des présentations collectives des grandes régions viticoles françaises avec la production des autres pays.

Le programme sera axé sur la propagande en faveur du vin. Il comportera notamment une concentration de délégations des confréries bachiques françaises : Jurats de St Emilion, Commandeurs du Bontemps du Médoc, Chevaliers du Tastevin, Chevaliers sacavins d'Anjou, Chevaliers Bretvins du pays nantais, Baillis de Pouilly-sur-Loire, Confrérie de St-Etienne d'Ammerschwihr (Alsace).

Par ailleurs, sous l'égide de l'Institut technique du vin, se déroulera une importante démonstration de moto-viticulture avec participation des types de tracteurs adaptés au travail particulier de la vigne et aux traitements contre les maladies et parasites qu'il requ...

Notons que c'est la première fois qu'est ainsi tentée une réunion de tous les grands crus du monde. Nul doute qu'elle constitue une première étape vers ces accords internationaux qui sont le but essentiel de ceux qui veulent asseoir la prospérité et la paix du monde sur la répartition des produits de consommation à la totalité des consommateurs mondiaux possibles. L'œuvre est immense et elle doit être entreprise, car il est incontestable qu'un mieux-être économique sera toujours un des facteurs dominants de la paix universelle.

ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

GRÊLE
INCENDIE
ACCIDENTS

BÉTAIL

MAISON DES AGRICULTEURS

6, Avenue Roustan — TUNIS

Agriculteurs, s. v. p. une minute d'attention !

Pour votre tranquilité absolue,
Prenez donc un SEMOIR "COCKSHUTT"

3 m. 60 sur roues fer — 4 m. 20 sur pneumatiques

Prix variant de 250.000 à 310.000 francs

c'est une marque réputée

c'est un matériel de qualité

dont tous les utilisateurs sont pleinement satisfaits !

Diffusé et servi par la

SOCIETE NOUVELLE DES Ets LECLERCQ

SNEL

37, AV. DE CARTHAGE · TUNIS · TÉL 0182

La doyenne du machinisme agricole... ...toujours à votre Service!

Des conditions particulières de prix seront consenties à tous ceux qui se réfèreront de ce périodique.

عـدد ١٢٠
ثمن النسخـة ١٠ فرنكا
الاشتراك عن سنة : ٣٠٠ فرنكا
توجـه الدفوعـات الى الحساب الجـارى البريدى لجامعة التعاضـديات الفلاحية للقطر التونسى ـ القباضة المركـزية عدد ١٠٣٠٦
الادارة : شارع جول فيرى عدد ٧٢
تونس ـ تليفون عدد ٤٥ ـ ٧٦
يوم السبت ٥ ذى الحجة ١٣٦٩
الموافق ١٦ سبتمبر ١٩٥٠

تونس الفلاحية

لسان جامعة التعاضديات الفـلاحيـة للقطر التونسي وجامعتي
النقابات الفلاحية ونقابات الاختصاصيين الفلاحيين بالقطر التونسي
(اتحاد القطر التونسي للس. ج. ا.)

في وزارة الـــزراعـــة

لقد حدث بعد صـدور العدد الاخـير من جريدة « تونس الفلاحية » فى اوت ١٩٥٠ ان حلت وزارة جديدة محل وزارة الكعاك وبارح صاحب المعالى سيدى عبـد القـادر بن الخوجة وزارة الزراعة حيث حل محله معالى الجنرال محمد سعد الله ، ونحن لا نريد ان نترك هذا الحديث يمر بدون ان نقول كلمة فيه

ذلك ان معالى عبد القادر بن الخوجة قد اهتم فى خلال الثلاثة اعوام الماضية بالفلاحة فى هذه البلاد اهتماما جـديا وان تكوينه الثقافى الذى هو تكوين حقوقى لم يكن ليؤهله لهذا المنصب العسير عندما قبله بشجاعة وعزم ومع ذلك فهو يبارحه اليوم والاسف مستول على جميع الفلاحين ، وكيف لا يكون الامر كذلك ومعالى الوزير ابن الخوجة قد اقبل قلبا وقالبا ومن اول يوم على المشروع العظيم الجبار الذى كان ينتظره وبان بالكاشف بمزيد السرعة انه وزير من الطراز الاول ، ما شئت من حزم وتواضع وذكاء نادر ونزاهة فى الراى والتفكير لا تؤثر فيها العواصف ولا تزعزعها الاعاصير فلا غرو ان يكون قد احرز على محبة الجميع .

لقد ابتدأ كما كان يقولـه فى تواضع بتعلم الفلاحة بسؤال هذا وبالاصغاء لذاك فما عتم التلميذ فى اقرب وقت ان اصبح استاذا ، وقلما ظفرنا بوزير فلاحة درس مثله جميع المشاكل المعروضـة عليه واحاط بها خبـرا من جميع وجوهها ، وكانت نزاهته وفكرته الميالة للعدالة والانصاف تمليان عليه ما يتخذه من القرارات فى مسائل تكون احيانا دقيقة للغاية وعلى الاخص اثناء لجان التوزيع .

وان دماثـة اخلاقه وروح المجاملة اللتين ما فارقتاه ابدا قد جعلتا منه رئيسا غير مقدوح فيه ، ويحـق لمعالى الوزير ابن الخوجـة ان يفتخر بالمشـروع الذى انجـزه فى الميـدان الفلاحى وهمه الوحيد تنمية وتحسين اساليب الزراعة وتجهيز فلاحتنا التونسية والتقـريب بينها وبين الطرائـق العصريـة بما يرفـع من مستوى عيش فلاحينا ومعهم كافة السكان .

ولقد طالما اتيحت الفرصة لقادة اتحاد القطر التونسى للس. ج. أ. ليقدروا احسن تقدير الحمـاس المتدفـق واساليب العمـل التى كان يبديها معالى ابن الخوجـة الـذى ادرك قيمـة النتائج المثمرة التى يمكن انتظارها من التعاون الوثيـق المنتظـم بين الموظفـين والاختصاصيين والفنيـين والفلاحـين وكان همه الـدفاع عن القضايـا العادلـة بحمية والسعى فى فضها على اكمل وجه .

ويسرنا فى الختام ان نتوجه اليه لنقول له اليـوم : « يا صاحب المعالى لقد استطعتـم ان تستحـوذوا على مودة الفلاحـين الفرنسيـين والتونسيين وليس ذلك بالامر الهـين ، ولذا فهم يقولون لكم بغايـة البساطـة ومن اعماق القلب « جوزيتم خيرا » .

* * *

ان الذى خلف معالى عبد القادر بن الخوجة على رأس وزارة الزراعة هو امير الامراء محمد سعـد الله ، وهل نحن فى حاجـة لان نقـدم للفلاحين ذلك الرئيس الكبير الذى هو معالى الجنرال سعد الله ناهيك بانه ما انفك مجتهدا منذ عدة اعوام فى ادخال الاساليب العصريـة على الفلاحة التقليدية حتى ان اسمه اضحى مقترنا اقترانا وثيقا بمشروع تعمـير البادية الذى انشأه من العدم ، وليس فى الناس من يجهل نشاطه الذى يضرب به الامثال وحزمه وذكاءه الوقاد وثقافته الواسعة وعزمه الشديد ان له برنامجا يريد تنفيذه وسينفذه بالفعل .

لقد فهمنا من المقابلة التى تفضل بها جانبه على قادة اتحاد القطر التونسى للس. ج. أ. ان الرجل اذا كان قد تغير لقبه فقد بقى هو نفسه الذى نعرفـه من زمان : حبيب صـادق مخلص لجميع الفلاحين ومدافع متحمس عن الفلاحة باسرها .

ولا شك انه سيتابع المشروع الذى شرع فيه سلفه والذى كان الجنـرال سعد الله من معاضديـه وهو القادر على توسيع نطاقه حتى تزداد الفلاحة بالايالة التونسية تقدما وازدهارا وحتى يتم احياء تلكم الاراضى التى هى الان بور معطلة والتى ينبغى ان تنتج ما فيه الكفاية لاعالة امة هى كل يوم فى نمو وازدياد .

ولنا اليقـين بان معالى امير الامـراء سيدى محمد سعد الله سوف يعتمد على جميع ذوى الارادات الحسنة للنجاح فى المهمة التى تنتظره وهو يعلم ان معاضـدة اتحاد القطر التونسى للس. ج. أ. وكافـة منظماتنا الفلاحية هى حاصلة له وحافة به وله ان يعتمد عليها كل الاعتماد .

جناب المقيم العام يقتبـل وفـدا

يمثـل اتحـاد القطـر التـونسي للس. ج. ا.

اقتبل م. لوى بيريليى المقيم العام لفرانسا بتونس يـوم ١٧ اوت الفارط بمحضـر م. برويى الكاتب العام للحكومة التونسية وفدا يمتل اتحاد القطـر التـونسى للس. ج. أ. ذهب ليقدم لجنابه عواطف الترحيب بمقدمه السعيد ، وكان الوفد متركبا من م.م. كوانى الـرئيس الشـرفى وفاشرو الرئيس والسيد فريد البكـوش كاهية الرئيس وميراند عضو مجلس الادارة وشاكن المدير وبعد ان تولى م. فاشرو تقديم اعضاء الوفد فردا فردا لجناب المقيم قال له ما سمعه من الثناء الطيب عنه من طرف م. بلتر رئيس الجامعة الجهوية لنقابات المستغلين الفلاحيـين بمقاطعة الموزيل التابعة للس. ج. أ. حيث حدثـه هذا الاخير عن العلائـق الحسنـة التى توطدت دعائمها بين الفلاحين بتلك المقاطعة وبين م. بيريليى الذى كان واليا بميتـز واثنى عليه من اجل المعونة الثمينـة التى ما انفك يبذلها لهم للظفر بحل صالح للمشاكل الفلاحية العديدة .

وقد اجاب م. بيريليى عن هذه الكلمات مذكرا الاحساسات الودية (وهذه نفس عبارته) التى تربط بينه وبين م. بلتـر والدور المعتبر الذى تقوم به الفلاحة فى اقتصاد كل بلاد ، وقد اكـد له م. فاشـرو ان اتحـاد القطر التونسى للس. ج. أ. هو منظمة بعيدة عن السياسـة وتحيـزاتها وهى تضم تحت لوائها فلاحين فرنسيين وتونسيين قد تختلف افكارهم السياسية عن بعضها بعضا الا انهم جميعهم من انصار سياسـة اتحاد وثيـق فرنسى تونسى للدفاع عن مصالح الفلاحة وعبر لجناب المقيم العام عن الامل الذى يساور نفوس كافة اعضاء اتحاد القطر التونسى للس. ج. أ. فى ان يروا جنابـه محيطـا المشاكـل الفلاحيـة فى الايالة التونسية بنفس العناية التى جلبت له عطف وتقدير فلاحى مقاطعة الموزيل واكد لجنابه فى الختام ان له ان يعتمد على المعاضدة التامة من جانب فلاحى الايالة فى كل ما من شانه المساعدة على نمو الفلاحة وازدهارها فى هذه الديار .

بعض اخبار عن الشرق

اخبار العراق

* ظهرت بعض اسراب الجراد النجدى فى اوائل شهر نيسان الماضى فى الطرف الجنوبى الغربى من العراق .

* ثبت لدى مديرية الزراعـة العامـة فى العـراق من التجارب التى قامت بها خلال السنتين الاخيرتين ان القطن الاميركى المعروف باسم كوكـرولت رقم ١٠٠ هو اقل تعـرضا لدودة اللوزة بسبب تبكيره فى النضوج .

* ان الفيضان الذى حصل فى العرـاق من نهرى الدجلة والفرات خلال شهرى آذار وأيار سبب اضـرارا كبـيرة فى مزارع لواء بغداد وبعض الالوية الجنوبية .

* وافق البنك الـدولى على منح قـرض للعراق بقيمة اثنى عشر مليون دولار منها نحو ثمانية ملايين دولار ستخصص لمشروع خزان على نهر الثرثـار مما سيساعـد على تحفيض حدة الفيضانات وعلى توسيع المساحات الواقعة تحت الرى .

* وافقت الحكومة العراقية على تصدير التبن ونوى التمر الى الخارج بصـورة مطلقـة بلا اجازة ولا تحديد كمية الى اية جهة كانت ـ عدا فلسطين .

* ووافقت على السماح بمرور سائر انواع الفاكهة من خارج العراق ـ عدا فلسطين ـ بطريق الترانزيت عبر العراق الى اية جهة من الجهات ـ عدا فلسطين .

* ووافقت على تصدير جميع انواع شتلات الفاكهة وسائر الاشجار الاخرى عدا فسيل النخيل الى اية جهة من الجهات ـ عدا فلسطين بصورة مطلقة .

* وقررت السماح بتصديـر ثلاثـين الف طن من الحنطة الى خارج العراق .

* عيـد الاضحى *

تتقـدم جريدة « تونس الفلاحيـة » بتقديم اخلص عبارات التهانى لكافة قرائها ومشتركيهـا وانصارها المسلمـين بحلول عيد الاضحى المبارك وهى تخص بالتهنئة والتبريك جلالة الباى المعظم وآله الكرام سائلة الله تعلى ان يعيده على ذاته العلية وعلى كافة الامـة الاسلاميـة بالسعـادة والرفاهيـة والهنـاء وبلوغ المنـى انـه السميع المجيب .

اخبار سـوريا

* ظهرت حشرة السونه فى المناطق الغربية من محافظة حلب فى اوائل ايار الماضى وقد اجرت وزارة الزراعة بعض المكافحة وبعض التجارب بمواد كيماوية جديدة .

* ظهرت دودة الليل القارضة فى مزارع الشوندر والكرسنة والحمص وبعض الحبوب فى منطقة حمص وسببت خسائر مادية فادحة رغم المكافحة التى اجريت من قبل المزارعين .

* اتسعت زراعة القطن خلال هذا الموسم عما كانت عليه فى العام الماضى ، وخصوصا فى مناطق حلب ودير الزور .

* دل الاحصاء الرسمى الذى اجرى بشان الاضرار التى سببتها السيول فى قضاء السامية على انها اتلفت ٢٣٣٥ راسا من الماشية و١٢٦٤ طنا من القطن و٣٢٠ طنا من الشعير و١٠٠٠ طن من القمح وقتلت ١٧ شخصا وردمت ٢٠ قناة ، وجرفت ٤٠ مضخة للمياه ، وتدرس الدوائـر المسؤولـة منـح المتضرريـن بعض التعويضات .

ؤ ابلغت الحكومـة السوريـة انها قررت افتتاح كلية ثانوية لتخريج المختصين بالحراج وخصصت للطلاب السوريـين ٤ مقاعد اعتبارا من مطلع العام الدراسى .

(عن مجلة « الشجرة » ـ جويلية ١٩٥٠)

طـالب عمـل

شاب تونسـى محرز على ديبلوم مدرسـة سيدى الناصـر الفلاحية بسمنجـة والمدرسة القوميـة لتربيـة المواشى برامبويى (فرنسا) يطلب عملا فى مشروع فلاحى او فى مركز من مراكز تربية الحيوان .

تخاطـب او تكاتـب جـريـدة « تـونس الفلاحية » عدد ٢٦١٦

سـانحـة

تعيـين الاسعـار الفـلاحيـة

لقد عين الان سعر القمح فى ام الوطن ، اما فى القطر التونسى فانه لم يصدر لحد ساعة كتابـة هذه الاسطر ادنى قرار نهائى ورسمى فى الموضوع اللهم الا بـلاغ من ديـوان الحبـوب تعرض لاقتراحات عرضت على الحكومة ومقتبسـة مما استقر عليه الراى فى جارتنـا الجزائـر ، فلا نتنـاول تلكم المقترحات بالتحليل تفصيلا الا بعد ان تكتسى الصفة الرسمية .

لكن من الان نستطيـع ان نشـير لامرين الفنا نظرنا بصفة خاصة لانهما مجحـفـان بمصالـح صغار الفلاحـين وسكان الوسط والجنوب اولهما يتعلق بالقصبة التى سعرت ظلما بثمن منحط للغاية ، والثانى يتعلـق بالشعير الذى يعتبر سعره الابتدائى تبعا لوزن نوعى قابل للجـدال مناقضا لسعر الشعير فى السوق العالميـة وللطلب الحاصل فيه ، واعظم دليل على ذلك ما قام به ديوان الحبوب اخيرا من بيع كمية من الشعير للوسق على اساس سعر يتجاوز الالفى فرنك .

ان منظماتنا الصناعية لم تزل للآن غير محتويـة على اغلبيـة كافيـة من الفلاحين حتى تزول عنا المخاوف التى تساورنا من اجل عدم اتصالنا بالفرق بين الاسعـار الواقعيـة لمنتوجاتنا وبين الاسعار المدفوعة لنا ، وانا لنعبر فيما نقوله عن جزع الفلاحـين العديدين بالبـوسـط والجنـوب الـذين معظـم مبذوراتهم اساسها الشعير .

ولا نجادل كثيرا فى روح العدالة التى سيطرت على تعيـين سعر القمح لاننا نعـرف من زمـان ما هى قيمـة المواعيد الحكومية ، ولنبد اسفنا فقط من اجل الاجماع الذى حف بالقرار المذكور ، وقد عودنا م. بفيلمين ثباتا احسن من هـذا الثبات فى مناسبـات شبيهـة بهذه المناسبة وما بالعهـد من قدم .

هذا وان تعيـين سعر اهم المنتجات الفلاحية كالقمح والخمر واللفت الحلو والـزيت يفضى دائما لمناقشـات حادة نخرج منها فى الغالب منهزمين ، ومن حسن حظنـا اننا اصبحنا اليوم بفضل عملنـا النقابى قادريـن على تحديـد الاضرار .

ليس المنتجون هم الذين يستفيدون من الفروق فى اسعـار الخبز والزيت والسكر التى تحصل اثناء الموسم ، بيد ان هؤلاء المنتجين اذا طالبـوا بسعر ارفع لنتائجهم من عام الى عام فما ذلك الا لان ارتفاع المصاريف الوسطى اى المصاريف التى تثقل كاهل البضاعة منذ انتقالها من يد المنتج الى حين وصولها للمستهلك تستغرق فى كل عام الفسحة الضيقة من الربح التى تتركها الاسعار السـابقـة ، وليس الفلاحـون هـم المسؤلون ولا المنتفعون بارتفاع اسعار تلكم المصاريف .

اضف لذلك ان الاموال الاحتياطية بالنسبة لمنتجى القمح قد نفدت بسبب شـراء المعـدات الميكانيكية او بسبب ترميم او بناء المحلات الفلاحية ولهذا نرى فلاحينا مقبلـين فى كل عام على الاغتراف من الاعتمادات ذات الاجل القصير التى تثقل بصورة فادحة كاهل الصابات المقبلة .

كل ذلك تتألف منه مجموعة أمور توجب الفات نظر الراى العام ، وان تحـويل المسـؤوليـات الـذى يصاب المنتجون فى كل حين باوزاره ينبغى ان يـزول كما ينبـغـى ان تـزول المماكسـات التى يفضـى اليها تعيـين الاسعار الفلاحية ، وعند ذلك يمكن ان تطمـع منتجـاتنا فى نيـل اسعـار حقيقية لا يفسدها الرياء الكاذب ولا الشعوذة الفارغة .

(تونس الفلاحية)

مؤتمر اقتصادي بباريز

انعقـدت عـدة اجتماعـات ذات غـرض اقتصادى بوزارة الشئون الاقتصادية بباريز من يوم ٥ الى يوم ٨ سبتمبر ١٩٥٠ وقد كان القصد من هـذه الاجتماعـات بحث اسبـاب ووسائل ترويج منتجات اقطار الشمال الافريقى الثلاثـة .

وقد مثل اتحاد القطر التونسى للس. ج. أ. مديره م. شاكن وعدة اعضاء آخرين منهم السيد نور الدين الزاوش كاهية رئيس اللجنة الافريقيـة الشمالية للقوارص والعضو البارز من اعضاء الس. ج. أ.

وهذه الاجتماعـات التى كانت لها صبغـة استشارية قد افضت بعد المناقشات التى دارت فى جلسات عامة لتقديم الاقتـراحات الاتيـة للحكومة الفرنسية :

فيما يخص القوارص ـ القى م. بتيبيـار بسطة ضافية فى شان الصعـوبات التى تلاقيها الايالة التونسية لترويج قارصها بسبب المصاريف الباهظة التى تتحملها تلك البضاعة عند التصدير بما يجعلها فى حالة منقوصـة امام المزاحمـة الطليانية وحتى الاسبانية .

ووافق الجميع على الاقتراحات الاتية :

أ ـ الحط من كمية القوارص الاسبانية المقبولة فى فرانسا .

ب ـ تحديد الموسوقات الاسبانية بصورة حتمية

ت ـ تعميم المعلوم القمرقى ذى ٣٥ فى المائة داخل فى ذلك القارص .

ث ـ وجوب احاطة مندوبى شمال افريقيا علما من طرف الحكومة بالكميات المباح وسقها

فيما يخص الشعير ـ لا شىء يستحق الذكر فى خصوص هذه المادة .

فيما يخص الزيوت ـ ابدى ممثل اتحاد القطر التونسى للس. ج. أ. مخاوفه من ان يرى الاتفاق التجارى الفرنسى الاسبانى شاملا لقبول كمية من الزيوت الاسبانية والح فى منح الاولوية فى السوق الفرنسية للزيوت التونسية على كل الزيوت الاجنبية .

ويستفاد من التأكيدات والتطمينات الصادرة من الموظفين العالين الفرنسيين ان قبول كمية من الزيوت الاسبانية هو ضربة لازب لنجاح المذاكرات بين البلادين . بيد ان هذه الكمية لن تعدو فى اى حال من الاحوال الف طن هذا وتلقـاء احتجـاج كافة اعضاء الوفـدين الجـزائرى والتـونسى على اداء التعديل ذى تسعة فرنك الموظف على كل كيلو زيت يدخل لفرانسا قد صرح رئيس المؤتمـر انه ينتظر ابطال ذلك الاداء ابتداء من غرة جانفى المقبل

هذا ومع كوننا لا ننكر ان هناك شيئا من العمل النافع قد تم اثناء هذا المؤتمر الاقتصادى بباريز فاننا لا نتمالك من ابداء اسفنا من كون الوفد التونسى لم يكن آخذا حظه من الاكتمال نظير الوفدين الجزائرى والمغربى اذ بينما الوفد الجزائرى كان يرأسه م. اربانى الكاتب العام لدى الولاية العامة يعضده م. بواكوير مدير التجارة والانتـاج وبينما الوفد المغربى كان يرأسـه م. سولمانيون مدير الاقتصاد برباط الفتح لم يكن يمثل القطر التونسى الا م. اوبـرون الذى لم يكن مـزودا بالتعليمـات اللازمة فيما يخص النتائج غير الداخلة تحت مراقبـة ديوان توحيـد المنتوجات التونسيـة (الزيوت والشعير) وم. لامورير الذى طلب منه ان يقطع راحته بفرانسا للانضمام للوفد ، ومع ضعف وسائلهما قد قاما بماموريتهما الدقيقة على احسن وجه كما قام م. بورى فيما يخص الشعير بما فى طاقته ولا يؤاخذنا هؤلاء السادة اذا نحن قلنا بان الايالة التونسية كانت فى هذا المؤتمر بالنسبة لجارتها الجزائرية والمغرب فى حالة منقوصة نرجو ان لا تتكرر فى المستقبل .

حالة التونسيين القائمين بحرفة الفلاحة بفرنسا

ان القيام بحرفة الفلاحة بفرنسا من طرف الاجـانب يتعـين ان ترخـص فيها الـوزارة الفرنسيـة للـزراعـة ، وقد احاطت وزارة الشؤون الخارجية حكومة البلاد التونسية علما بالقرار الذى اتخذه قسم الفلاحة ليقع اعفاء التونسيين من الاجراءات المقررة لهذا الغرض ويتسنى قبولهم حرا بفرنسا بصفتهم مستثمرين فلاحيين .

ومن الجدير ان نلاحظ ان هذه التسهيلات الادارية لا تلغى الصعوبات الموجودة الان فى الفلاحة الفرنسية للتفتيش على مناطق استثمار خالية ولتمويل احياء هذا الاستثمار ، فليس من المرغوب فيه اذا ان يقع تنشيط التونسيين الذين ليس لديهم كل الوسائل للقيام بادارة حرفة استثمار فلاحية بصفة مرضية للذهاب الى فرنسا ، وللمترشحين القادرين ، فان الاجراء الذى اتخذته وزارة الزراعة يظهر من شانه ان يسهل كثيرا مشروعهم .